IMT Nuremberg Archives

H – 458

International Court of Justice

420
7
G

H0458 - 0002

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL

-:-:-:-:-:-:-

Séance du I7 Décembre I945 ouverte à I0 h.25
sous la présidence de LORD JUSTICE LAWRENCE.-

-:-:-:-

LE PRESIDENT.- J'ai quatre annonces à faire au nom du Tribunal. Je lirai ces annonces maintenant, et elles seront affichées dans le centre d'information de la défense, en allemand, dès que possible.

I°) L'attention du Tribunal a été attirée sur des publications de la presse, de ce qui paraît avoir été des interviews avec certains des accusés de ce procès, donnés par l'intermédiaire de leurs avocats.

Le Tribunal considère comme nécessaire de déclarer avec insistance, que ceci est une façon de faire qui ne peut durer et qui ne durera pas. C'est pourquoi les avocats sont avertis qu'ils devront observer le plus haut degré de précautions pour de telles questions, et ne devront pas utiliser l'occasion qui leur est fournie de conférer librement avec leur client, pour agir comme intermédiaire entre les accusés et la presse.

Ils doivent agir avec la plus grande discrétion professionnelle lorsqu'ils font des déclarations en leur propre nom.

Le Tribunal considère que dans un procès de cette envergure, où l'intérêt public est mondial, il este xtrêmement important que tous ceux qui y prennent part, à quelque titre que ce soit, soient conscients de leur responsabilité, et veillent à ce que rien ne soit fait

...

H0458 - 0003

qui puisse s'éloigner de la conduite propre du Tribunal.

La presse mondiale rend un très grand service, en donnant publicité à la procèdure du Tribunal, et le Tribunal pense qu'il peut demander une coopération à celle-ci, dans le but d'éviter tout ce qui pourrait gêner le cour impartial de la justice.

2°)Le Tribunal comprend que les avocats nommés d'après l'Article 9 du Statut, ne savent s'ils ont été nommés pourr eprésenter des groupes ou desorganisations accusés dans l'Acte d'Accusation comme criminels, ou bien pour r eprésenter des accusés individuels qui ont demandé à être entendus selon ce même article.

Le Tribunal déclare que les avocats représentent les groupes et les organisations accusés, et non pas les plaignants. Comme le Tribunal l'a déjà dit, les avocats auront droit d'appeler comme témoin des plaignants représentatifs, et pourront aussi faire appeler d'autres personnes dont la présence pourra être ordonnée par le Tribunal. Une demande pour faire venir n'importe quel témoin, sera faite de la façon courante. Le témoignage de tels témoins, et les arguments des avocats, doivent se limiter aux questions sur la nature criminelle du groupe ou de l'organisation. Les avocats n'auront pas droit à un co-témoignage, ou de discuter les questions, en ce qui concerne la responsabilité individuelle pour une action particulière, excepté dans le cas où ceci pourrait porter sur le caractère criminel de l'organisation. Les avocats auront le droit, autant que possible, de communiquer avec les plaignants afin de décider quel témoin ils désirent faire appeler.

...

H0458 - 0004

5°) Le Ministère Public des Etats-Unis a demandé au Tribunal de changer son ordre officiel qui établissait que seulement une partie des documents lus par la Cour serait admise comme preuve. Afin de subvenir autant que possible, aux besoins du Tribunal, des Ministères Publics et des Avocats, pour qu'ils puissent a voir devant eux les preuves dans ce procès, le Tribunal ayant soigneusement considéré la demande ordonne comme suit :

- tout document pourra être rapporté à la Cour mis dans undossier, cependant le Tribunal n'admettra comme preuve que :

a/ les documents ou portions de documents lus à la Cour

b/ les documents ou les portions de documents qui sont cités en Cour,à condition qu'ils étaient été traduits dans les langues respectives des membres du Tribunal pour leur usgge, et qu'un nombre suffisant en allemand soit déposé au Centre de Documentation pour l'usage des Avocats

Ceci ne s'applique pas aux documents dont la Cour considérera la preuve comme acquise, en accord avec l'Article 2I du Statut, et les Ministères Publics et les Avocats, auront la liberté de lire ces documents ou de s'y référer sans les lire. Les mémoires ou livres de documents, seront fournis au Tribunal, et s'il y en a assez de copies, seront déposés pour les avocats dans la chambre de documentation. Autant que possible, ces documents devraient être fournis à l'avance, avant leur introduction à la Cour, afin de permettre aux interprêtes et aux traducteurs de faire des traductions en temps utile. On suggère que tout document soit soumis aux ser-

...

H0458-0005

vices au moins cinq jours avant qu'il ne soit fourni en preuve.

4°) Le Tribunal a passé sur un certain nombre de demandes faites pour des témoins; certaines ont été acceptées étant applicables, certaines refusées, et dans certains cas des ordres ont été donnés pour que le témoin soit averti, c'est à dire que si l'on sait l'endroit où il se trouve, on lui demande de se tenir prêt à venir ici comme témoin, si la demande est accordée.

Le Tribunal désire assurer aux accusés ces témoins s'ils sont importants et adéquats pour la défense, cependant il est clair que les témoins dont le témoignage ne se référerait pas au cas ou serait simplement cumulatif, ne seront pas appelés.

En conclusion du témoignage de l'Accusation, le Tribunal entendra de la part des avocats, quel témoin accordé ou appelé ils pensent nécessaire d'amener ici pour témoigner. A ce moment, le Tribunal entendra leur requête au sujet des témoins qui ont été refusés, au cas où il apparaîtrait au Tribunal que le témoignage de tels témoins est d'importance et ne sera pas cumulatif. L'avocat de n'importe quel accusé pourra demander aux autres accusés les questions applicables, et procèder à des interrogatoires concernant ce témoin et cette question. Si un autre accusé désire en son propre nom, demander ce témoignage, le témoin sera accordé.

L'examend es témoignages appelés par les accusés : la même personne a été appelée comme témoin par un certain nombre d'accusés, en certains cas. Il est indispensable que le témoin ne soit interrogé qu'une

...

H0458 - 0006

seule fois. Il pourra alors être interrogé par les avocats de n'importe quel accusé, sur n'importe quel sujet. C'est tout.

Je donne la parole au Ministère Public des Etats-Unis.

CAPITAINE HARRIS.- Plaise au Tribunal, nous reprenons la présentation despreuves sur les plans des conspirateurs pour la germanisation et la spoliation.

Le sujet général suivant que nous nous proposons de fournir en preuve, ser apporte aux plans des conspirateurs au sujet de la spoliation et la germanisation de l'Union Soviétique.

Comme Monsieur ALDERMAN l'a montré, l'invasion de l'Union Soviétique, fut le point culminant de plans méticuleusement établis par les conspirateurs. Nous voulons maintenant fournir en preuve les plans des conspirateurs pour l'exploitation et la germanisation de l'Union Soviétique après leur conquête anticipée.

Le Ministère Public de l'Union Soviétique, montrera ce que l'exécution de ces plans signifiait de souffrances et de misère humaine. Nous ne soumettons que les quelques pièces que nous avons l'intention de fournir maintenant, et qui montreront les points suivants :

I°) Les conspirateurs projetèrent d'envoyer en Allemagne tous aliments et matières premières du Sud et Sud-Est de l'Union Soviétique, qui n'étaient pas nécessaires aux forces envahissantes allemandes, sans considérer les besoins vitaux des habitants de ces régions productrices.

Cette région avait fourni auparavant la région nord de l'Union Soviétique, que les conspirateurs appelaient

...

H0458 - 0007

"la zone forestière". Cette dernière région, contenait certaines des zones industrielles importantes de l'Union Soviétique, y compris Moscou et Léningrad.

2°) Ils projetaient d'éliminer, de faire mourir délibérément et systématiquement d'inanition des millions de Russes, et ceci devait être fait de la façon suivante :

a)Comme il est indiqué dans le paragraphe I, les produits du Sud et Sud-Est de l'Union Soviétique, qui d'ordinaire étaient envoyés dans les régions industrielles du Nord, devaient être par force expédiés en Allemagne. D'autre part, le bétail devait être saisi pour l'usage de la Wehrmacht et de la population civile allemande.

Les résultats inévitables furent que la population des régions du Nord fut réduite à mourir d'inanition.

b) Ils établirent l'ordre suivant de priorité selon lequel la nourriture produite par les Russes serait allouée :

I) Les troupes de combat,

2) Le reste des troupes dans les territoires ennemis.

3) Les troupes cantonnées en Allemagne,

4) La population civile allemande,

5) et enfin la population des pays occupés.

Ainsi, même les Russes dans une région riche en produits alimentaires, l'Ukraine, dont la production n'était pas essentielle pour la machine de guerre allemande, devaient être systématiquement affamés.

3°) Ils projetèrent la destruction permanente de

...

H0458 - 0008

toute industrie dans la région nord de l'Union Soviétique, afin que le reste de la population russe dépende complètement de l'Allemagne pour ses biens de consommation.

4°) Ils projetèrent d'incorporer une partie de la Galicie et tous les pays Baltes à l'Allemagne, et de transformer la Crimée et une région au nord de la Crimée, le territoire de la Volga, et le district de Bakou en colonies allemandes.

Je passe maintenant aux articles spécifiques de preuves.

Je fournis d'abord en preuve le document n° EC-472 pièce U.S.A. n° 5I5. Ce document est fourni dans le but particulier de montrer le Statut et les fonctions de l'Etat-Major Economique Est, Groupe L.A. La pièce que nous fournirons ensuite en preuve fut préparée par cette organisation, Groupe L.A. Le document EC-472 est une directive promulguée par le service de l'accusé GOERING pour - et je cite - "l'opération de l'économie dans les territoires allemands occupés de l'Est". Fin de la citation. C'est la seconde édition, et elle est datée de Berlin, Juillet I94I.

La première édition fut manifestement publiée peu avant Juillet I94I. Le document fut trouvé dans les dossiers saisis dans lesarchives de l'O.K.W. à Sackenheim.

Selon cette directive, l'accusé GOERING établit l'Etat-Major Executif Economique de l'Est qui était directement responsable vis-à-vis de lui, et au-dessous de cet Etat-Major il créa l'Etat-Major Economique Est. L'Etat-Major Economique Est à son tour fut divisé en quatre groupes :

- le Chef de l'Etat-Major Economique
- le Groupe L.A.

...

H0458 - 0009

- le Groupe W,
- et le Groupe M.

Je cite maintenant page deux, ligne 5 à 9 du texte anglais, Dans le texte allemand il se trouve page sept, ligne 7 à 9. Je cite :

"Groupe LA. Fonction : Nutrition et Agriculture, économie de tous les produits agricoles fournis pour le ravitaillement de l'Armée, en coopération avec les groupes d'armée en question."

Je fournis en preuve le document EC-I26, pièce U.S.A. n° 3I6. C'est un rapport daté du 23 Mai I94I, c'est à dire avant l'invasion de l'Union Soviétique. Il a été trouvé dans les dossiers de l'O.K.W. et porte le titre - je cite - :"Directives de politique économique pour l'organisation économique est, Groupe Agricole." Il a été préparé par l'Etat-Major Economique Est, Groupe L.A, Le Groupe Agricole, qui, comme il est montré par la pièce fournie il y a un moment, était une partie importante de l'organisation que l'accusé GOERING institua pour former des plans relatifs à l'administration économique de la Russie. L'insuffisance du texte anglais ne fait que refléter l'insuffisance du document original. Le document commence par un rapport sur les chiffres de la production agricole en Union Soviétique, Il établit que le surplus de grains de la Russie, est déterminé par le niveau de consommation domestique, et que ce fait fournit la base sur laquelle les conspirateurs doivent établir leurs actions et leur politique économique. Et maintenant je cite les paragraphes 6 et 7 de la page 2 du texte anglais. Dans le texte allemand, ce sont les trois dernières lignes de la page 3 et les

p

...

H0458 - 0010

premières cinq lignes de la page 4. Je cite !

"Les territoires supplémentaires sont situés dans le district de la "zone noire", c'est à dire dans le Sud et Sud-Est et dans le Causase. Les régions en déficit sont principalement localisées dans la zone forestière du Nord, par conséquent un isolement des régions de terres noires, doit en tous cas, mettre un plus ou moins grand supplément dans ces régions à notre disposition. Les conséquences seront : cessation de ravitaillement pour toute la zone forestière y compris les centres industriels essentiels de Moscou et St-Péterbourg."

Maintenant je cite les onze dernières lignes de la page 2 et toute la page 3 du texte anglais. Le texte allemand commence au milieu de la ligne 6 page 5 et continue jusqu'à la ligne 29. Page 6 je cite :

"Cette cessation de ravitaillement signifie :

- I°/ Toute industrie dans la région en déficit particulièrement les industries de manufactures, dans les régions de Moscou et de St-Pétersbourg, aussi bien que la région industrielle de l'Oural, sera abandonnée.

  On peut penser que ces régions aujourd'hui, absorbent environ 8 à I0.000.000 de tonnes de ravitaillement de la zone de production agricole.

- 2°/ Le district pétrolifère transcaucasien devra être excepté, quoique ce soit une région en déficit. Cette source d'huile, de coton, manganèse, cuivre, lait et thé, doit continuer à recevoir de l'alimentation en tous cas, pour des raisons spéciales politiques et économiques.

...

H0458 - 0011

- 3°/ Aucune autre exception en vue de préserver l'une ou l'autre des régions industrielles ou entreprises industrielles, ne doit être autorisée.

- 4°/ L'industrie ne peut être préservée qu'autant qu'elle est localisée dans la région riche. Ceci s'applique à part les régions sus-mentionnées, de champs pétrolifères dans le Caucase, particulièrement aux industries lourdes du district du Donetz (Ukraine). Seul l'avenir montrera jusqu'à quel point il sera possible de maintenir pleinement ces industries, et en particulier les industries ukrainiennes, après le retrait des surplus d'alimentation exigés par l'Allemagne.
Les conséquences suivantes résultent de cette situation qui a reçu l'approbation des autorités les plus hautes, étant donné qu'elle est enr apport avec les tendances politiques : préservation des "petits" Russes, préservation du Caucase, des provinces Baltes, de la Russie Blanche, au préjudice des "grands" Russes.

I°) <u>Pour la centure forestière</u>

a) Production dans la ceinture forestière (région en déficit) deviendra "naturalisée", c'est à dire semblable aux évènements durant la guerre mondiale et les tendances communistes de la guerre, etc... à savoir : l'agriculture dans ce territoire commencera à devenir une production du pays même. Le résultat sera la plantation de produits destinés aux marchés, tels qu'en particulier, le lin et le chanvre, qui seront arrêtés, et la région utilisée sera prise pour des

...

H0458 – 0012

produits d'alimentation,: grains, pommes de terre, etc... De plus, on ne continuera plus à fournir du fourrage dans cette région.

b) L'Allemagne ne s'intéressera pas au maintien du pouvoir productif de ce territoire, si ce n'est dans le ravitaillement des troupes qui y sont cantonnées. La population, comme autrefois, ~~sera=utilisé~~ utilisera le pays arable pour y faire pousser sa propre nourriture. Il est inutile de s'attendre à ce que les grains ou autres produits puissent y être produits. Ce n'est qu'après bien des années que ces régions extensives peuvent être intensifiées jusqu'au point de produire véritablement en surplus. La population de ces régions, en particulier la population urbaine, aura à faire face à une détresse extrême en raison de la famine, et il sera nécessaire de transplanter la population dans les espaces sibériens. Etant donné que les transports sont hors de question, cela aussi sera très difficile.

c) Dans cette situation, l'Allemagne ne prendra les avantages substantiels que par une prise rapide, c'est à dire qu'il sera absolument nécessaire, de prendre par exemple ~~p~~ toute la récolte de lin pour les besoins allemands.

Il sera aussi nécessaire d'utiliser pour des buts allemands le bétail qui n'a pas de fourrage, c'est à dire qu'il sera nécessaire de prendre le bétail immédiatement et de le donner aux troupes, non seulement pour le moment, mais pour toujours, et aussi pour l'exportation en Allemagne. Etant donné que le ravitaillement en fourrage sera coupé, les porcs et le bétail de cette région seront nécessairement en déclin dans le proche avenir.

...

H0458 - 0013

S'ils ne sont pas pris par les Allemands très vite, ils seront tués par la population pour son propre usage, sans que l'Allemagne en tire rien." Fin de la citation.

Ma prochaine citation est le premier paragraphe de la page 4 du texte anglais. Le texte allemand se trouve page 7, les deux derniers mots de la ligne 26 jusqu'au début de la ligne 3I :

"Le Führer a demandé que la réduction de la ration de viande soit accomplie pour l'automne. Ceci ne peut être accompli que par les saisies les plus draconiennes du bétail russe, en particulier dans les régions qui sont dans une situation de transport favorable avec l'Allemagne." Fin de la citation.

Ici, votre Honneur, j'omets certains passages que j'avais l'intention de citer.

H0458 – 0014

B I

II h à I2 h.

Je saute maintenant à la ligne 29 page 4 du texte anglais commençant avec les mots : à l'avenir... Page 8 du texte allemand, lignes 3 jusqu'à la ligne 17 page 9 :

" A l'avenir, la Russie du Sud doit se tourner vers l'Europe, ses surplus alimentaires cependant ne seront payés que si elle achète ses biens de consommation industrielle de l'Allemagne ou d'Europe. La compétition russe de la zone forestière doit donc être abolie. Il s'en suit, de ce qui vient d'être dit, que l'administration allemande, dans ces territoires, a tenté de mitiger les conséquences de la famine qui auront lieu d'une façon indubitable, et d'accélérer le retour aux productions agricoles, essai qui aurait pu être fait pour intensifier la culture dans ces régions, en étendant les terrains cultivés pour les pommes de terre ou autres produits importants. Ces mesures n'empêcheront pas la famine. Des dizaines de millions de gens, dans cette région mourront de faim ou devront émigrer en Seibérie. Toutes les tentatives pour sauver les populations de la mort par inanition en apportant le surplus de la zone de terre noire seraient aux dépens du ravitaillement de l'Europe et réduiraient la puissance de l'Allemagne dans la guerre et mineraient la puissance de l'Allemagne et de l'Europe pour résister au blocus."

Lignes 18 à 30, page 5 du texte anglais ; lignes 1 à 11 page 12 du texte allemand :

1. ravitaillement de l'Armée. La situation alimentaire de l'Allemagne pour la 3ème année de guerre, exige impérativement que la Wehrmacht pour tout son ravitaillement ne vive pas sur le territoire de la plus grande Allemagne ou sur celui des régions incorporées ou amicales dont ce territoire reçoit des importations. Ce but minimum, ce ravitaillement de la Werhmacht par le territoire ennemi dans la 3ème année et si c'est nécessaire dans d'autres années et plus tard encore doit être atteint à n'importe quel prix. Ceci signifie qu'un

H0458 - 0015

tiers de la Wehrmacht doit être ravitaillé par la France, par les produits de la France, pour l'armée d'occupation et les deux tiers qui restent, et même un peu plus, étant donné la taille actuelle de la Wehrmacht, doit être sans exception ravitaillée par l'espace de l'Est."

Je cite les neuf dernières lignes de la page 8 du texte anglais, le texte allemand se trouve page 8 , lignes 15 à 22. .

" Ainsi, il n'est pas important et, en aucun cas, de préserver ce qui a existé mais ce qui importe est de se détourner délibérément de la situation actuelle et d'introduire les ressources alimentaires russes dans le cadre européen. Ceci résultera inévitablement d'une extinction de l'industrie aussi bien que d'une large partie du peuple dans ce qui a été jusqu'à présent les régions de déficit alimentaire. Il est impossible d'établir une alternative en termes assez durs et sévères. "

Ma prochaine citation est la première ligne de la Page 9 du texte anglais, texte allemand, page 19, lignes 11 à 20. Je cite :

" Notre problème n'est pas de remplacer une production intensive alimentaire en Europe par l'incorporation d'un nouvel espace de l'Est, mais de remplacer les importations au delà des mers, par des importations d e lEst. La tâche est double :

"1/nous devons utiliser les espaces de l'Est pour combler le manque d'aliment durant et après la guerre. Ce moyen ne doit pas avoir peur de prendre la substance capitale de l'Est mais une telle intervention est bien plus acceptable du point de vue européen que de prendre la substance essentielle de l'agriculture européenne."

Enfin, je cite le reste de la page 9, jusqu'à

H0458 - 0016

la fin de l'avant dernier paragraphe du texte anglais, le texte allemand se trouve lignes 24 à 31, page 19.

" 2/ pour le nouvel ordre du Fuehrer, les régions produisant un produit agricole de l'Est doivent être formées en une source alimentaire permanente et substantielle pour l'Europe par des cultures intensifiées, la première tâche doit etre accomplie à n'importe quel prix, même par l'impitoyable abaissement de la consommation domestique russe qui exigerait une discrimination entre les zones de consommation et de production."

Ce document prouve un plan étudié pour assassiner des millions de gens et d'enfants par inanition. Il révèle un programme de meurtres prémédité sur une échelle plus importante qu'aucune imagination humaine ne pourrait concevoir.

Monsieur Elwin Jones de la Délégation Britannique montrera plus tard que ce plan était en effet le point culminant nazi des objectifs déjà annoncés par Adolf Hitler dans Mein Kampf;chaque accusé était pleinement conscient de ses objectifs généraux quand il commit les actes dont il est accusé. Je fournis en preuve un document qui n'est pas moins accablant que celui que je viens de citer, L 22I, USA 2I7. C'est un memorandum très secret en date du 16 juillet 1941 d'une conférence au Quartier Général du Fuehrer concernant la guerre à l'Est. Il semble avoir été préparé par l'accusé Borman, parce que ses initiales paraissent au haut de la page 1. Il a été saisi par la Section de Contre Espionnage des Etats-Unis. Le texte du memorandum indique qu'à la Conférence assistaient Hitler, les accusés Goering, Keitel, Rosenberg et Borman. La pièce est particulièrement importante en raison de la lumière qu'elle jette sur les plans des conspirateurs pour germaniser les régions conquises de l'Union Soviétique. Elle est importante aussi parce qu'elle découvre le caractère absolument frauduleux de tout le programme de propagande nazie. Elle montre comment les conspira-

H0458 – 0017

taurs ont cherché à tromper tout le monde, comment ils ont prétendu ne poursuivre qu'une seule action alors que leur but était de poursuivre justement la fin opposée.

Je cite d'abord, page 1 du texte anglais commençant ligne 14 jusqu'à la ligne 22 de la page 2, le texte allemand se trouve page 1 commençant au dernier paragraphe et continuant jusqu'à la ligne 19 page 3. Je cite :

" Maintenant, il était essentiel que nous ne fassions aucune publicité concernant nos buts devant le monde, quoique cela ne soit pas nécessaire, mais, le principal était que nous mêmes sachions ce que nous voulions. Nous ne devons rendre aucunement notre tâhce plus difficile, en faisant des déclarations. De telles déclarations étaient superflues, parce que nous pouvons faire n'importe quoi là où nous avons le pouvoir, et ce qui serait au delà de notre pouvoir, nous ne serions pas capables de la faire. En tout cas, ce que nous avons dit au monde des motifs de nos mesures aurait dû être conditionné par conséquent par des riasons tactiques. Nous avions l'intention d'agir ainsi, exactement de la même façon que nous l'avions fait dans les cas de la Norvège, du Danemark, de la Hollande et de la Belgique. Dans ces cas aussi nous n'avons pas fait de publicité pour nos buts et on a été censé continuer de la même façon. C'est pourquoi nous insisterons encore sur le fait que nous avons été forcés d'administrer et d'occuper une certaine région. C'était dans l'intérêt des habitants, nous leur fournissions l'ordre, les aliments, le trafic etc... D'où nos mesures. Personne ne pourra reconnaître que cela a déclanché le réglement final. Cela n'a pas besoin de nous empêcher de prendre toutes les mesures nécessaires : fusiller , arrêter les gens. Nous prendrons ces mesures mais nous ne pouvons faire de ces gens nos ennemis d'une façon prématurée et inutile; c'est pourquoi, nous agirions comme si nous voulions exercer seuelement un mandat, en même temps nous

H0458 - 0018

devons savoir clairement que nous n'abandonnerons jamais ces pays Notre conduite par conséquent devra être : I° ne rien faire qui pourrait entraver le règlement final mais le préparer seulement en secret . 2° : insister sur le point que nous sommes des libérateurs , en particulier, la Crimée devait être évacuée par tous les étrangers et habitée seulement par des Allemands. De la même façon, l'ancienne partie de l'Autriche, la Galicie, deviendrait un territoire du Reich. Nos relations actuelles avec la Roumanie sont bonnes mais personne ne sait ce qu'elles seront dans le futur. Nous devons considérer cela et il nous faut délimiter nos frontières en conséquence. Il ne faut pas dépendre de la bonne volonté des autres peuples : Nous avons à établir nos relations futures avec la Russie d'après cela. En principe, nous avons à faire face à la tâche de découper le gâteau géant selon nos besoins afin de pouvoir : I° le dominer, 2° - l'administrer, 3° - l'exploiter.

"Les Russes ont maintenant donné l'ordre qu'une guerre de partisans ait lieu derrière notre front ; cette guerre a une fois de plus quelques avantages pour nous, elle nous permet d'éliminer tous ceux qui s'opposent à nous.

"Principe : jamais plus il ne doit être possible de créer une puissance militaire à l'ouest de l'Oural même si nous devions faire la guerre pendant cent ans pour atteindre ce but. Chaque successeur du Führer devra savoir que la sécurité du Reich n'existe que s'il n'y a pas de forces militaires étrangères à l'ouest de l'Oural. C'est l'Allemagne qui entreprend la protection de cette région contre tout danger possible. Notre principe d'airain est et doit rester que nous ne devons jamais permettre à personne, sinon aux Allemands, de porter des armes."
Fin de la citation

Je cite maintenant, page 3, lignes I9 à 31 du texte anglais, texte allemand, les I3 dernières lignes de la page 5
Je cite :

Le Führer insiste sur le point que tous les pays

H0458 - 0019

baltes devront être incorporés à l'Allemagne et en même temps la Crimée y compris un important terrain situé au nord de la Crimée qui devra devenir territoire du Reich.

Rosenberg fait des objections à ce projet à cause des Ukrainiens qui vivent sur ce territoire : Rosenberg a un faible pour les Ukrainiens, il désire agrandir l'ancienne Ukraine d'une façon particulière. On peut noter que ce point était en tête du programme de germanisation ébauché par Hitler à la réunion où Rosemberg fit des objections.

Le Führer insiste d'autre part sur le fait que la colonie de la Volga devra devenir territoire du Reich ainsi que le district de Bakou ; ce dernier devra devenir une concession allemande, colonie militaire."Fin de la citation .

Ainsi le programme, tel qu'il a été esquissé par les conspirateurs à la réunion du I6 juillet I941 demandait l'incorporation illégale d 'une partie de la Galicie et de tous les pays baltes à l'Allemagne, et la conversion illégale de la Crimée et des régions au nord de la Crimée, le territoire de la Volga et le district de Bakou, en colonies allemandes.

Pour affirmer ce point avec plus de force, j'attire l'attention du Tribunal sur le document I029 PS, déjà fourni en preuve par M.Alderman, U.S.A. I45. Ce document n'a pas été inclus dans notre livre de documents mais a déjà été lu par M.Alderman pages I202 et I203 ; ce document porte le titre : Instructions pour un commissaire du Reich pour les Pays baltes et la Russie blanche. Fin de la citation

Je cite : "Le but visé par un commissaire du Reich pour l'Esthonie, la Lettonie, la Lithuanie et la Russie blanche (les deux derniers noms sont ajoutés au crayon) doit être d'essayer d'accomplir la formation d'un protectorat allemand puis de transformer la région en une partie du plus grand Reich allemand en germanisant aussi des éléments racialement faciles, en colonisant les races allemandes et en bannis-

H0458 - 0020

sans tout élément indésirable . La Mer Baltique va devenir une mer intérieure sous la garde de la plus grande Allemagne .

Je présente en preuve le document EC 3 USA 3I8 qui a été vraisemblablement trouvé dans les dossiers saisis de l'OKW à Beckanheim. Ce document est fourni comme preuve directe du fait que nous avons mentionné auparavant, que même dans les régions de surplus alimentaire, les régions occupées de l'Ukraine, les conspirateurs projetaient d'allouer la nourriture sur une base qui ne laissait pratiquement rien aux personnes qui ne travaillaient pas à la production obligatoire ou la commodité de la machine de guerre allemande . Ce document comme le EC I26 déjà fourni, et comme d'autres que nous fournirons devrait être lu à la lumière des dispositions explicites de l'article 52 des Conventions de la Haye de I907 , selon lesquelles les réquisitions de services ne seront pas exigées de municipalités ou d'habitants sauf pour les besoins des armées d'occupation.

Je cite page 3 lignes 2I à 23 du texte anglais du document EC 3 , texte allemand page I3 lignes I à 3, le document que je vais citer est un mémorandum très secret daté du I7 Septembre I94I concernant une réunion de personnalités officielles militaires allemandes, présidée par l'accusé Goering ce memorandum fut signé par ~~xxxxxx~~ le général Nagl, officier de liaison entre ~~l'accusé-Goering~~ l'Office du Plan de Quatre ans de l'accusé Goering et l'OKW : "Dans cette réunion visant à une meilleure exploitation des territoires occupés pour l'économie alimentaire allemande, le Feldmaréchal Goering attira l'attention sur les points suivants ..."

Je cite les 2 paragraphes du texte anglais, texte allemand page I3 paragraphes 3 et 4 :

"Il est clair que une échelle graduée d'allocations alimentaires est utile d'abord en ce qui concerne les troupes de combat, puis le reste des troupes

H0458 - 0021

dans le territoire ennemi, puis les troupes cantonnées dans leur pays. Les allocations doivent donc être données en conséquence, puis suit le ravitaillement de la population non militaire allemande, ensuite vient la population des territoires occupées. "

Je cite maintenant une autre portion de ce document commençant à la page 1 du texte anglais : c'est un memorandum daté du 25 novembre I941 concernant les principes généraux de la politique économique dans les territoires nouvellement occupés de l'est.
dans une conférence tenue à Berlin le 8 Novembre I94I . Je cite ligne I3 à la fin de la page I du texte anglais .

LE PRESIDENT.- Est-ce que ce document ne répète-t-il pas ce qui vient d'être dit sur les directives économiques ? Il ne semble rien ajouter .

CAPITAINE HARRIS.- Je l'admets . Je passerai au point suivant .

Le I7 Juillet I94I Hitler et l'accusé Ke Keitel promulguèrent un décret nommant l'accusé Rosenberg ministre du Reich pour les territoires occupés de l'Est . Ce fut le lendemain de la réunion au quartier général du Fuhrer mentionnée dans le document L 22I que nous avons déjà cité . Le décret nommant Rosenberg ministre du Reich des territoires occupés de l'Est se trouve dans le document I999 PS USA.

Je cite les articles 2 et 4 de ce décret : le texte allemand se trouve pages 27 et 28 , lignes 2 et 4 .

"L'administration civile dans les territoires nouvellement occupés de l'Est , là où ces territoires ne sont pas inclus dans l'administration des territoires à la frontière du Reich ou du gouvernement général , est soumise au Ministère du Reich pour les territoires occupés de l'Est . Je nomme Alfred Rosenberg Reichsleiter comme

H0458 - 0022

ministre du Reich des territoires occupés de l'Est . Il aura son bureau à Berlin ."

Les vues de l'accusé Rosenberg répondaient bien à sa tâche d'être l'u n des principaux exécuteur des plans des conspirateurs en Union Soviétique .Ces vues furent clairement exprimées dans un discours du 20 Juin I940 qui a déjà été fourni par M.Alderman et qui se trouve dans une partie du document I058 PS ,USA I47 . Je renvoie le Tribunal aux trois premières phrases du texte anglais, , texte allemand pages 9 et IO . Dans ce discours l'accusé Rosenberg dit :

"La tâche de nourrir le peuple allemand se trouve cette année sans aucun doute en haut de la liste des réclamations allemandes à l'est , les territoires du Sud et le nord du Caucase devront servir de balance pour nourrir le peuple allemand · Il n'y a absolument aucune raison pour que nous soyons obligés de nourrir le peuple russe avec les produits de ce surplus de territoire . Nous savons que c'est une dure nécessité dénuée de tout sentiment ."

Je fournis maintenant comme document le EC 347 USA.320 .Ce document a été également trouvé dans les dossiers saisis de l'OKW . Il contient des directives secrètes promulguées par Rosenberg en qualité de Ministre du Reich pour les territoires occupés de l'Est . Je cite les deux premiers paragraphes de la page I , le texte allemand se trouve page 39 paragraphes 4 et 5 . Dans ces directives l'accusé Rosenberg déclaré :

"La tâche principale de l'administration civile dans les territoires occupés de l'Est , est de représenter les intérêts du Reich .Ce principe fondamental doit recevoir priorité dans toutes mesures et considérations . Par conséquent les territoires occupés dans l'avenir recevront

H0458 - 0023

l'autorisation d'avoir leur vie propre sous une forme non encore déterminée . Cependant il reste une partie du plus grand ~~Reich~~ espace vital allemand qui sera toujours gouvernée selon ces principes fondamentaux .

"Les règlements de la Convention de la Haye sur la guerre, qui concernent l'administration d'un pays occupé par une puissance belligérante étrangère ne sont pas applicables, étant donné que l'URSS doit être considérée comme dissoute et par conséquent, le Reich a l'obligation d'exercer toutes les fonctions gouvernementales et autres fonctions souveraines dans l'intérêt des habitants du pays . Par conséquent toutes les mesures que l'administration allemande estime nécessaires et convenables pour l'exécution de cette tâche, sont autorisées . "

LE PRESIDENT.- Est-ce que ceci n'a pas déjà été lu ?

CAPITAINE HARRIS;- Pas)à ma connaissance .

La déclaration de l'accu sé Rosenberg implique que les règlements de la Haye ne sont pas applicables à l'Union soviétique et il reconnait par là que l'action des conspirateurs en Union soviétique est en violation flagrante des Conventions de la Haye . Cette déclaration indique que les conspirateurs méprisaient complètement les principes de la loi internationale .

M.Dodd a déjà fourni le document 294 PS USA I85 sur le travail forcé . C'est un memorandum très secret daté du 5 Octobre I942 qui fut trouvé dans les dossiers de Rosenberg . Il a été écrit par M.Braeutigam qui était une personnalité officielle dans le Ministère Rosenberg pour les territoires occupés de l'Est . J'aimerais citer 2 autres paragraphes de ce document , texte anglais page I , je cite la totalité du paragraphe , lignes I7 à 20, texte allemand page I § I lignes 22 à 25 .

H0458 - 0024

" A l'Est l'Allemagne faisait une triple guerre une guerre pour la destruction du Bolchevisme, une guerre pour la destruction du grand Empire Russe, et une guerre pour l'acquisition de colonies pour des buts d'exploitation économique et de colonisation . Avec l'instinct inhérent des peuples orientaux, l'homme primitif a vite trouvé que pour l'Allemagne, le slogan : "libération du bolchevisme" n'était qu'un prétexte pour réduire les peuples orientaux en esclavage, selon ses méthodes propres ."

Ceci complète la liste des pièces concernant l'Union soviétique, que nous avions l'intention de fournir. Comme je l'ai mentionné au début de la présentation , ces pièces ne découvrent pas tous les plans des conspirateurs en ce qui concerne les pays occupés, mais elles montrent un modèle constant de germanisation et de destruction .

En conclusion nous désirons fournir en preuve deux documents qui prouvent l'aide que certains industriels et banquiers allemands donnèrent à Himmler dans son programme impitoyable de germanisation , d'exploitation, d'oppression et de destruction .

Je présente d'abord comme preuve le document EC 454 USA 321 qui fut trouvé dous les voutes de la Stein Bank de Cologne parmi les dossiers du banquier Baron Kurt von Schroeder par une équipe combinée britannique et américaine à la tête de laquelle se trouvait le colonel Kellan du côté britannique et le capitaine Roth pour le côté américain . C'est la copie d'une lettre de von Schoeder à Himmler datée du 27 Août 1943 , portant les initiales de Schroeder Je la cite dans sa totalité :

" Mon très honorable Reichsfuhrer ,

C'est avec une grande joie que j'ai appris votre nomination comme ministre du Reich à l'Intérieur et je prends la liberté de vous adresser mes plus

H0458 - 0025

sincères félicitations pour votre nouveau poste . Une forte main est actuellement très nécessaire pour assurer ce service et votre nomination est très bienvenue universellement mais surtout par vos amis que vous ayez été choisi par le Fuhrer . Soyez sûr que nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir à n'importe quel moment pour vous aider de toutes façons . Je suis heureux de vous informer maintenant que votre cercle d'amis a encore mis à votre disposition , cette année, une somme légèrement excédant un million de Reichsmarks pour des"buts spéciaux" Une liste exacte de ceux qui y ont contribué, vous sera envoyée sous peu .

"Encore tous mes meilleurs voeux ainsi que ceux de ma famille . Je reste en vieille loyauté et estime,

Heil Hitler, Sincèrement vôtre "

Je présente maintenant comme preuve, le document EC 453 USA.522 qui a été vraisemblablement trouvé à la Stein Bank de Cologne par l'équipe déjà mentionnée . C'est la copie d'une lettre de von Schroeder à Himmler datée du 2I Septembre I943 portant les initiales de Schroeder et qui lui envoie la liste des donateurs .

LE PRESIDENT.- Quelle preuve voyez-vous que ces deux lettres apportent à ce procès ?

CAPITAINE HARRIS .- Oon avait décidé que Krupp, son entreprise, son usine, son action pendant la guerre seraient étudiées par le Tribunal . La preuve que nous fournissons maintenant est du type indiqué par Sir Hartley Schawcross. Cette preuve montre le rôle joué dans la conspiration générale , la contribution de l'un des plus grands conspirateurs , un conspirateur qui contribua au programme illégal de la guerre pour germaniser la plus grande partie du monde et elle est considérée comme applicable dans cette procédure .

Puis-je continuer ?

H0458 - 0026

LE PRESIDENT.- Oui .

CAPITAINE HARRIS.- Je cite la dernière lettre EC 453 dans sa totalité :

"Cher Reichsleader,

Je vous remercie beaucoup pour votre lettre du I4 courant qui m'a rendu très heureux . Je vous envoie ci-inclus une liste du total des fonds mis à votre disposition par votre cercle d'amis , totalisant I million de Reichsmarks. Nous sommes très heureux de vous rendre ce service pour vos "travaux spéciaux" et de pouvoir vous fournir quelque assistance dans votre sphère d'activité,

Vous souhaitant bonne chance, cher Reichsleiter, je reste en toute loyauté et estime, Heil Hitler, votre très sincèrement ."

J'avais l'intention de citer les noms des donateurs ?

LE PRESIDENT.- Je crois que cela ne fera que allonger le procès .

CAPITAINE HARRIS.- Très bien . Je suis très reconnaissant de l'attention que le Tribunal m'a accordée .

LE PRESIDENT.- Nous allons lever l'audience pendant IO minutes .

SUSPENSION D'AUDIENCE

COLONEL STOREY.- Plaise au Tribunal ce qui reste à exposer au cours de cette semaine concernera les organisations criminelles . Tout d'abord je vais présenter le Corps des Dirigeants comprenant quelques uns des crimes particuliers contre les juifs , contre les syndicats, contre les Eglises et la façon dont fonctionnait le Einsatzstab Rosenberg pour le pillage des trésors artistiques .

Au moment de soumettre les preuves établissant la criminalité du Corps des Dirigeants du Parti Nazi, il y a

H0458 - 0027

lieu de réitérer la théorie adoptée par le Ministère public à ce sujet . Cette théorie est la suivante : le Parti Nazi était le centre même du plan commun ou conspiration, dont il est question au Chef d'Accusation N° I de l'Acte d'Accusation , conspiration qui envisageait et comportait le fait de commettre des crimes contre la Paix, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, tels qu'ils sont définis et dénoncés par le Statut . Le Corps des Dirigeants d'après les preuves recueillies étaut responsable de l'élaboration des plans, de la direction et de la surveillance des mesures criminelles mises en exécution par le Parti Nazi pour réaliser les buts de la conspitation K? Plus encore, comme il sera démontré , les membres du Corps des Dirigeants eux-mêmes participèrent activement à la mise en exécution de mesures illégales en vue d'aider la conspiration . A la lumière des preuves qui seront soumises à ce Tribunal, le Corps des Dirigeants peut être défini avec justesse comme étant la cervelle l'ossature et le bras dirigeant du Parti nazi . Ces responsabilités sont plus considérables et plus étendues que celles de l'armée des adhérents qui dirigea et conduisit l'assaut contre les peuples pacifiques de ce monde . Par conséquent, d'après les preuves incluses dans cette cause et qui vont maintenant être développées, le Ministère public demande au Tribunal de déclarer que le Corps des Dirigeants du Parti Nazi, est un groupement ou une organisation criminelle selon les termes de l'article 9 du Statut .

Je voudrais maintenant soumettre au Tribunal le livre de Documents appuyant cette déclaration comme pièce des Etats-Unis N° V Au cours de la suspension ce livre a été remis au Tribunal . Chaque document est indiqué et chaque portion citée est annotée d'un crayon rouge pour aider les membres du Tribunal à les trouver . En outre, nous avons transmis deux documents qui ont été introduits ce matin et d'autres exemplaires de ce Statut soumis au Tri-

H0458 - 0028

bunal et une autre Charte sous forme de photostat , concernant le Corps des Dirigeants et ces deux documents seront présentés plus tard avec le numéro correspondant .

Je vais maintenant procéder à la présentation des preuves concernant la composition, les fonctions et les responsabilités et pouvoirs du Corps des Chefs du Parti Nazi.

Dr Robert SERVATIUS.- Je me présente au nom de l'organisation des dirigeants politiques . Après la dernière séance j'ai reçu un écrit de Me Jackson dans lequel il faisait des propositions sur la production des preuves et le moment de la discussion de certaines questions posées . Je ne peux admettre cette proposition . Je dois pouvoir revoir les textes contrairement à ce projet, pour pouvoir en parler en temps voulu quand ce sera nécessaire .

LE PRESIDENT.- Les avocats auront la possibilité de discuter longuement pour répondre aux arguments présentés par le ministère public . Si j'ai bien compris ce qu'a dit M.Justice Jackson Vendredi , il voudrait que les preuves concernant les organisations soient présentées d'abord, et que la discussion suive . Les avocats de ces organisations, auront, comme déclaré ce matin, la possibilité de citer des témoignages comme réponse aux preuves et aux témoignages cités par le Ministère public et ils auront également la possibilité de présenter tous les arguments qui leur sembleront bons en réponse aux preuves et arguments présentés par le Ministère public .

COLONEL STOREY.- Tout d'abord, qu'était-ce que le Corps des Dirigeants du Parti Nazi ? Quels individus constituaient son personnel ? Quelle était son importance et quel était le cadre de ses activités ? Si l'on considère la composition et la structure d'organisation du Corps des Dirigeants, il serait avantageux pour le Tribunal de se refé-

H0458 - 0029

rer au document USA N° et 2903 PS qui est la charte du Parti Nazi , actuellement présenté au Tribunal . Pour le compléter je verse au dossier le document 2833 PS USA N° qui est une Charte du Corps des Dirigeants du Parti Nazi qui parait à la page 9 d'une Revue publiée par l'Office principal de l'Education du Parti Nazi , intitulée, "Das Gesicht des Partei" -(Le visage du Parti) Ces schémas et les preuves qui suivront établissent que le Corps des dirigeants constituait le groupement total des fonctionnaires du Parti Nazi . Il comprenait le Fuhrer au sommet, les Reichsleiter et les fonctionaires du Reich , les cinq catégories de chefs qui étaient des dirigeants de régions (appelés HOHEITSTRAEGER ou détenteurs de la souveraineté) et qui allaient depuis les quelques 40 Gauleiters chargés de la direction de districts importants en passant par les chefs politiques intermédiaires jusqu'aux Blockleiter qui étaient chargés de s'occuper de 40 ou 60 foyers, et enfin du personnel qui peut être défini comme les officiers d'état major ratttachés à chacun des 5 échelons des Hoheitstraeger .

Organisés sur un plan hiérarchique formant une structure pyramidale, les principaux chefs politiques sont en partant de l'échelon le plus élevé :

Le Fuhrer

Les Reichleiter (chefs du Reich)et le Bureau principal, et les détenteurs de ~~souverai~~- fonctions officielles .

Les Gaulteiters (chefs de districts) et leurs officiers d'état major .

Les Kreisleiter (chefs de comtés) et leurs officiers d'état-major .

Les Ortsgruppenleiter (chefs de groupes locaux) et leurs officiers d'état-major .

Les Zllenleiter (chefs de cellules) et leurs officiers d'état-major .

Les Blockleiter(chefs de blocs) et leurs officiers d'état major .

H0458 - 0030

Je verse maintenant au ddesier le document I893 PS USA 323 qui est une traductio n anglaise d'extraits significatifs tirés du volume faisant autorité , intitulé Livre d'organisation du NSDAP . édité par l'accusé, chef d'organisation du Reich du NSDAP feu le Docteur Ley, édition I943 . Une partie importante des preuves qui doivent être mentionnées relativement à la composition du Corps des Dirigeants du Parti Nazi, sera tirée de ce texte de base sur les organisations nazies . Je citerai par la suite, sans demander chaque fois au Tribunal de l'accepter comme authenti ue, le document I893 , la traduction anglaise du livre que nous venons de mentionner .

Je vais maintenant présenter des preuves concernant la composition et les pouvoirs du Reichsleitung du Corps des Dirigeants qui comprenait les Reichsleiter ou chefs du Reich du Parti, les Hauptaenter (offices principaux) et les Amter, (ou offices)

Les Reichsleiter du Parti étaient après Hitler les fonctionnaires les plus importants dans la hiérarchie du Parti . Tous les Reichsleiter et les fonctionnaires du bureau principal au sein du Reichsleitung étaient nommés par Hitler et étaient directement responsables devant lui . Je cite une partie du paragraphe I de la page 4 du document I893 PS le livre d'Organisation du NSDAP, qui est ainsi conçu :

"Le Fuhrer nomme les Directeurs politiques ci-après :

Les Reichsleiter et tous les directeurs politiques y compris les Directeurs des ligues des femmes, à l'intérieur du Directorat du Reich, ou Reichleitung ."

Le fait significatif dont on doit tenir compte est que, par l'intermédiaire du Reichsleitung , une coordination des rouages du Parti et des rouages de l'organisation de l'Etat était assurée . Le Manuel du Parti formule ce fait dans les termes suivants : je cite une partie de la quatrième

H0458 - 0031

phrase dy paragraphe 3 page 20 du document I895 PS qui est ainsi conçue :

"Dans le Reichsleitung les artères de l'organisation du peuple allemand et de l'Etat allemand ne font qu'une ."

Pour établir que les Reichsleiter du Corps des Dirigeants comprenait la coalition la plus puissante des maitres politiques de l'Allemagne nazie, il suffit de donner leurs noms comme preuve . La liste des Reichsleiter qui sera maintenant soumise comme preuve , comprendra les accusés ci-après, qui sont actuellement traduits devant ce Tribunal :
Rosenberg, von Schirach, Frick, Bromann et Hans Frank ainsi que feu l'accusé Ley . Les preuves qui seront soumises montreront que l'accusé Rosenberg était le chef d'une organisation qui portait son nom, le Einsatzstab Rosenberg, qui exécuta un immense programme de pillage et de vol des trésors artistiques de toute l'Europe occupée . Les preuves établiront d'autre part, qu'en sa qualité de représentant du Fuhrer pour la supervision de l'idéologie et de l'éducation nazies Rosenberg participa à une campagne agressive pour miner l'autorité des Eglises chrétiennes et pour remplacer le christianisme par une Eglise nationale allemande, fondée sur une combinaison d'irrationalisme, de théories pseudo-scientifiques de mysticisme, et de culte discrédité de l'état racial .
Il sera démontré en plus que feu l'accusé Ley, agissant comme agent d'Hitler et du Corps des Dirigeants , dirigea l'attaque nazie contre les syndicats ouvriers indépendants de l'Allemagne et qu'avant de se détruire lui-même, il essaya de détruire les remparts d'une société républicaine d'un mouvement ouvrier libre et indépendant pour les remplacer par une organisation nazie , le Front du Travail allemand, ou DAF, et qu'il employa cette organisation comme moyen d'exploitation des forces ouvrières allemandes, dans l'intérêt de la conspiration et en

H0458 - 0032

vue d'inculquer l'idéologie nazie aux ouvriers de l'Allemagne. Il sera démontré d'autre part que l'accusé Frick participa à la promulgation de nombreuses lois, dans le but d'avancer les intérêts de la conspiration dans ses différentes phases . L'accusé Frick partage la responsabilité des graves torts causés par les fonctionnaires du Corps des Dirigeants à la conception du "règne de la loi" en vertu de ses efforts tendant à donner l'illusion du droit et d'une légalité formelle à une quantité considérable de lois nazies qui étaient en violation des droits de l'humanité, telle par exemple que la législation discriminatoire dont le but était d'avilir , de stigmatiser, et d'éliminer le peuple juif d'Allemagne et des territoires d'Europe occupés par l'Allemagne . Bien que l'accusé Bormann se soit, en sa personne, absent du banc des accusés, les preuves de sa responsabilité dans la direction et l'orientation de la conspiration nazie, se trouvent ici même, et sont répandues dans tout le dossier de la cause . Comme chef de la Chancellerie du Parti, immédiatement au-dessous d'Hitler, l'accusé Bormann fut un facteur extrêmement important dans la direction des activités du Corps des Dirigeants . Comme on le prouvera, un décret du I6 Janvier I942 prescrivait que la ~~légis~~ participation du Parti à toutes les législations importantes, à toute nomination aux postes gouvernementaux, à tous les avancements, devait être entreprise exclusivement par Bormann . Il participa à l'élaboration de toutes les lois et de tous les décrets promulgués par les autorités du Reich, et donna son approbation aux lois et décrets des échelons inférieurs gouvernementaux . Je présente comme preuve, le document 2473 PS USA 324 qui est une traduction anglaise de la liste des Reichsleiter du NSDAP, se trouvant à la page 70 de l'annuaire National-socialiste édition I943 édité par l'accusé et Reichsleiter pour l'organisation du Parti : Robert Ley . Les I5 Reichsleiter suivants, étaient en fonction en I943 et je cite de la page I et 2 du document 2473 PS, qui est ainsi conçue :

H0458-0033

Plaise au Tribunal, je ne crois pas que je lirai tous les noms, mais j'attirerai l'attention sur certains d'entre eux :

LES REICHSLEITER DU NSDAP

Martin Bormann	Chef de la Chancellerie du Parti.
.....	
Wilhelm Frick	Chef du Groupe national-socialiste au Reichstag.
Joseph Goebbels	Chef de la propagande du Reich du NSDAP
.....	
Heinrich Himmler	Chef du Reich des SS. Adjoint du NSDAP pour toutes les questions concernant le monde allemand.
Robert Ley	Chef de l'organisation du Reich du NSDAP Chef du Front du Travail allemand.
Victor Lutze	Chef de l'Etat-Major des SA
Alfred Rosenberg	Représentant du Fuhrer pour la supervision intellectuelle et idéologique et pour l'éducation du NSDAP
Baldur Von Schirach	Chef du Reich pour l'éducation de la jeunesse du NSDAP
Franz Xaver Scharz	Trésorier du Reich du NSDAP

(Fin de la citation)

Les fonctions principales des Reichsleiter comprenaient la responsabilité de la mise à exécution des tâches et missions à eux affectées par le Fuhrer, ou par le Chef de la Chancellerie du Parti, l'accusé Martin Bormann ; les Reichsleiter d'autre part étaient chargés de veiller à ce que la politique du Parti soit exécutée dans toutes les circonscriptions inférieures du Reich. Les Reichsleiter étaient également responsables du recrutement permanent de chefs nouveaux pour le Parti. En ce qui concerne les fonctions et les responsabilités des Reichsleiter, je cite maintenant la page 20 de la traduction anglaise du document 1893 PS (Livre de l'organisation du NSDAP) le numéro de la

H0458 - 0034

page est placé au bas de la page. Je cite :

"Le NSDAP représente la conception politique la conscience politique et la volonté politique de la nation Allemande. Conception politique, conscience politique, et volonté politique se trouvent incorporées dans la personne du Fuhrer. Sur la base de ces directives et conformément au programme du NSDAP les organismes du Directorat du Reich déterminent les buts politiques du peuple allemand. C'est aussi au Directorat du Reich que les artères de l'organisation du peuple allemand et de l'Etat allemand se fondent. C'est la tâche des différents organismes du Directorat du Reich de maintenir un contact aussi étroit que possible avec la vie de la Nation par l'intermédiaire des bureaux subordonnés dans les Gaue."

"La structure du Directorat du Reich est telle que la voie qui conduit du Bureau du Parti le plus bas vers le sommet, révèle les faiblesses et les changements les plus ténus dans l'état d'esprit du peuple."

"Une autre tâche essentielle du Directorat du Reich est d'assurer le bon choix des chefs. Le devoir du Directorat du Reich est de veiller à ce qu'il y ait des chefs pour toutes les phases de la vie et une direction fermement attachée à l'idéologie nationale-socialiste et qui encouragent sa propagation par tous les moyens dont ils disposent."

"La tâche suprême du chef de l'organisation du Reich est de conserver le Parti comme une épée bien aiguisée pour le Fuhrer."

Fin de la citation.

La domination exercée sur le Gouvernement Allemand par les membres principaux du Corps des Dirigeants fut facilitée par un décret-circulaire du Ministère de la Justice du Reich, en date du 17 Février 1934, qui établissait des grades égaux pour toutes les fonctions au sein

H0458 - 0035

du Reichsleitung du Chef des Corps et des Offices gouvernementaux du Reich. Dans ce décret, il est expressément prescrit que : (je cite)

"Les fonctions suprêmes du Reichsleitung (Directorat du Parti du Reich) sont d'un grade égal à celui des autorités suprêmes gouvernementales du Reich." Le Manuel du Parti définissait le contrôle exercé sur les rouages du Gouvernement par le Corps des Dirigeants. Je cite : "la pénétration de l'appareil de l'Etat par la volonté politique du Parti." (fin de la citation.)

Ultérieurement, au cours de cette présentation, il sera démontré que le Corps des Dirigeants du Parti Nazi dominait incontestablement à l'Etat et le Gouvernement allemands. Le contrôle par le Corps des Dirigeants sur le Gouvernement allemand était favorisé en réunissant en la personne des mêmes chefs nazis des fonctions correspondantes à l'intérieur de l'organisme gouvernemental. Par exemple, tel qu'il est démontré par le document 2903 PS Goebbels était le Reichsleiter chargé de la propagande du Parti, mais il était également Ministre du Gouvernement chargé de la propagande auprès du peuple et de son orientation. Himmler détenait les fonctions au sein du Reichsleitung en tant que chef de l'Office principal pour les "questions du peuple" il était aussi Reichsfuhrer des SS. En même temps, Himmler détenait le poste gouvernemental de Commissaire du Reich pour la "consolidation du monde allemand" et était le chef gouvernemental du système de police allemand. Comme il sera démontré, cette fusion des fonctions des Corps gouvernemental et politique en la personne des dirigeants des Corps des Dirigeants, facilitait considérablement les plans de ce Corps en vue d'établir sa domination et son contrôle sur l'Etat et le Gouvernement allemand.

En plus des Reichsleiter, le Reichsleitung

H0458 – 0036

ou Directorat du Parti du Reich comprenait environ onze Offices principaux et à peu près quatre Offices réguliers, tel qu'il est indiqué dans le schéma du Parti Nazi actuellement devant le Tribunal. Les Offices principaux du Parti comprenaient les organisations importantes telles que celles qui traitaient du Personnel : formation de la technologie dirigée par l'accusé Speer : "Voldkom" ("Le Peuple") dirigé par Himmler ; les fonctionnaires civils, la politique communale, et ainsi de suite. Les Offices réguliers du Parti au sein du Reichsleitung comprenaient l'Office pour la politique extérieure, dirigé par l'accusé Rosenberg, lequel, comme les preuves le démontreront, participaient activement à l'élaboration des plans pour le déclenchement de la guerre d'agression contre la Norvège, l'Office pour la politique coloniale, l'Office pour la Généalogie, et l'Office pour la politique raciale.

Ainsi qu'il est démontré par le schéma du Corps des Dirigeants soumis à ce Tribunal, certains des Offices principaux étaient des Offices réguliers au sein du Reichsleitung, et devaient apparaître au sein du Gauleitung, ou Directorat du Parti pour les Gaue et pour les Kreisleitung ou Directorat de Comtés du Parti. Il est ainsi démontré que les Reichsleiter et les fonctionnaires des Offices principaux et Offices réguliers au sein du Reichsleitung exerçaient par les voies hiérarchiques (ce sont les lignes pointillées du schéma) allant vers les Office inférieurs et aux échelons régionaux subalternes, un contrôle total sur les différents secteurs de la vie nationale de l'Allemagne.

Je vais maintenant soumettre des preuves relatives aux Gauleiter à l'intérieur du Corps des Dirigeants du Parti Nazi. Comme on peut voir sur le schéma d'organisation du Parti Nazi actuellement devant le Tribunal, l'Allemagne était divisée en régions administratives principales,

H0458 - 0037

Gaue, pour les buts du Parti. Ces Gaue étaient eux-mêmes subdivisés en Kreise (comtés) Ortsgruppen (groupements locaux) Zellen (cellules) et Block (blocs). Chaque Gaue était dirigé par un Gauleiter qui était le chef politique, Gaue, du district. Chaque Gauleiter était nommé par Hitler et était responsable devant lui. Je cite d'après la page 18 de la traduction anglaise du document 1893 PS, Livre d'Organisation du NSDAP. Je cite :

"Le Gaue représente la concentration d'un nombre de comtés du Parti, ou Kreise, le Gauleiter est directement subordonné au Fuhrer. Il est nommé par le Fuhrer Les Gauleiters sont responsables entièrement devant le Fuhrer, pour le secteur de souveraineté qui leur est confié. Les droits, devoirs et juridiction du Gauleiter résultent primordialement de la mission qui leur est affectée par le Fuhrer et en dehors de cela par les directives de détail."

Fin de la citation.

La responsabilité et les fonctions du Gauleiter et de ses officiers d'état-major ou fonctionnaires, étaient essentiellement d'ordre politique, c'est-à-dire qu'il avait à assurer l'autorité du Parti Nazi dans son territoire, à coordonner les activités du Parti et de tous les organismes y affiliés, ou surveillés par lui, et d'accroître, d'élargir l'influence du parti sur le peuple et la vie à l'intérieur de son Gaue, d'une manière générale. Après l'ouverture de la guerre, lorsuq'il devint impératif de coordonner les différentes phases de l'effort de guerre allemand, les Gauleiters reçurent des charges supplémentaires importantes. Le Conseil ministériel pour la Défense du Reich, qu'il constituex est une sorte d'état-major pour la défense civile et la mobilisation de l'économie de guerre allemande en vue d'un décret en date du 1er Septembre 1939, paraissant au Reichsgesetzblatt , 1939, partie L, page 1565, désignait environ 16 gauleiters comme commissaires de la

H0458 - 0038

défense du Reich dont je demande au Tribunal de prendre connaissance juridique. Plus tard, sous le choc des revers militaires croissants, et en conséquence d'une économie de guerre constamment plus précaire, des fonctions administratives de plus en plus importantes furent constituées sur la base du Gaue. Les Gaue du parti devinrent les zones de défense de base pour le Reich, et chaque gauleiter devint commissaire de défense du Reich. Le décret du Conseil ministériel pour la défense du Reich, en date du 16 Novembre 1942 paraissant au Reichsgezetzblatt 1942, partie 0, page 649; dont je demande au Tribunal de prendre connaissance juridique.

Au cours de la guerre, des fonctions supplémentaires furent mises à la charge du gauleiter si bien qu'à la fin, à l'exception de certaines questions spéciales, telles que les affaires de police, presque toutes les phases de l'économie allemande de guerre étaient coordonnées et surveillées par eux. A titre d'exemple, l'autorité régionale pour le contrôle des prix fut placée sous l'autorité des gauleiters, en leur qualité de commissaires de la défense du Reich, et l'administration du logement fut placée sous l'autorité des gauleiters en leur qualité de commissaires du Logement des Gaue. Vers la fin de la guerre, les gauleiters étaient même chargés de remplir des tâches d'un caractère militaire ou quasi-militaire, ils furent désignés comme commandants des Volkesturm de leur région, et reçurent d'autres fonctions importantes, telles que celle de l'évacuation de la population civile se trouvant sur la voie des armées qui avançaient, ainsi que toute mesure pour la destruction des installations stratégiques.

La structure et l'organisation des Gaue du Parti était en substance répétée aux échelons inférieurs des organisations du Parti, telles que les Kreise, Ortzgruppen Cellules et Blocks. Chacune de ces unités était dirigée par en Chef politique, lequel, soumis au principe du Chef

H0458 - 0039

et aux ordres des Chefs politiques supérieurs était souverain dans sa sphère. Le Corps des Dirigeants du Parti Nazi était en fait une "hiérarchie déscendante de Cesars" Chacun des échelons inférieurs du Parti, tels que les Kreise, Ortsgruppen, et ainsi de suite, était organisé en Office ou Bureau traitant des différentes fonctions spécialisées du Parti. Mais le nombre de ces Départements ou Offices diminuait au fur et à mesure que l'unité du Parti se trouvait à un échelon inférieur de la Hiérarchie, de sorte que, alors que toutes ou presque toutes les fonctions du Gaue (telles que celles de l'adjoint, fonction de Chef de Cabinet, de Chef de l'Organisation, Chef des Ecoles, Chef de la Propagande, Chef du Bureau de Presse, trésorier, Juge au Tribunal du Parti, Inspecteur, etc...) étaient contenues dans le "Kreize Office" , les Ortsgruppe par contre avaient moins de fonctions et les Zellen et Blocks encore moins.

Le Kreisleiter - ou Chef de Comté -

Le Kreisleiter était nommé ou congédié par Hitler d'après les recommandations des Gauleiter et directement subordonnés aux Gauleiter dans la hiérarchie du Parti. Le Kreis normalement comprenait un seul comté, le Kreisleiter à l'intérieur du Kreis avait en général une situation identique et des pouvoirs et prérogatives semblables à ceux qui étaient accordés aux Gauleiter dans le Gaue. Dans les villes, ils constituaient le centre même de la puissance et de l'Organisation du Parti. Je cite maintenant la page 17 de la traduction anglaise du Document 1893 PS :

"Le Kreisleiter a la responsabilité générale devant la Gauleiter pour sa zône de souveraineté en ce qui concerne la formation politique et idéologique et l'organisation des Chefs politiques, des membres du Parti aussi bien que de la Population en général."

H0458 - 0040

Les Ortsgruppenleiter (Chefs de groupements locaux. -

La zône des Ortsgruppenleiter comprenait une ou plusieurs communes ou, dans le cas des villes un certain district. Les Ortsgruppe étaient composés d'un groupement de Blocks et de Cellules, et selon les circonstances locales, comprenaient jusqu'à 1.500 foyers. Le Ortsgruppenleiter avait également un cabinet de fonctionnaires pour l'aider dans les diverses activités du Parti. Tous les autres chefs politiques dans sa zône de responsabilité étaient sous la direction de l'Ortsgruppenleiter. A titre d'exemple les Chefs des différentes organisations affiliées au Parti dans leur propre région, telles que le Front du Travail allemand, les Organisations nazies pour avocats, étudiants et fonctionnaires civils, étaient toutes subordonnées à l'Ortsgruppenleiter. Conformément au principe du Chef, les Ortsgruppenleiter ou chefs des Groupements locaux étaient désignés par le Gauleiter et directement au-dessous et subordonnés au Kreisleiter.

Le Manuel du Parti prescrit en ce qui concerne les Ortsgruppenleiter, et je cite maintenant une partie des pages 16 et 17 du document 1893 PS, déjà versé au dossier :

"Comme Hoheitstraeger (détenteur de la souveraineté) toutes les expressions du Parti émaneront de leur Ortsgruppenleiter ; il est responsable de la Direction Politique et Idéologique et de l'Organisation à l'intérieur de sa zône de souveraineté."

"L'Ortsgruppenleiter porte la responsabilité d'ensemble des résultats politiques de toutes les mesures prises par ces bureaux, organisations et associations affiliées au Parti."

"L'Ortsgruppenleiter a le droit de protester auprès du Kreisleiter contre toutes mesures contraires aux

H0458 – 0041

aux intérêts du parti, en ce qui concerne toute manifestation publique."

Fin de la citation.

Le Zellenleiter (Chef de cellule)

Le Zellenleiter était responsable de quatre à huit blocs. Il était le supérieur immédiat, et exerçait tout contrôle et supervision sur le Blockleiter (Chef du bloc). Sa mission et ses responsabilités, conformément au manuel du Parti, correspondait aux missions du Blockleiter. Je cite le dernier paragraphe de la Page 15 de la traduction anglaise du Document 1893 PS, simplement une ligne de ce document :

"Les missions des chefs de cellule correspondent aux missions des chefs de blocs."

Fin de la citation.

Le Blockleiter (Chef de bloc)

Le Blockleiter était le seul fonctionnaire du Parti qui se trouve dans une situation lui permettant d'avoir un contact constant avec le peuple allemand. Le Bloc représentait l'unité la plus inférieure dans l'organisation pyramidale du parti. Le bloc du Parti comprenait de 40 à 60 foyers ; il était considéré par le Parti comme le point de mire vers lequel devait s'orienter sa propagande Je cite la page 13 et 14 du texte anglais de ce même document :

"Le foyer est la communauté fondamentale sur laquelle le système du bloc et de la cellule est construit. Le foyer est le point central d'organisation de tous les Allemands réunis dans un appartement et comprend les logeurs, les domestiques, etc... Le Blockleiter exerce sa juridiction sur toutes les questions de sa zône se rapportant au mouvement, et il est entièrement responsable devant le Zellenleiter."

H0458 – 0042

Fin de la citation.

Le Blockleiter, de même que les autres Chefs politiques, était chargé d'élaborer les plans, de propager et de développer une attitude de réceptivité à l'égard de la politique du Parti nazi, parmi la population dans sa zone de responsabilité. C'était également le devoir express du Blockleiter d'exercer l'espionnage sur la population. Je cite les pages 14 et 15 de ce même document :

"C'est le devoir du Blockleiter de découvrir les individus propageant des rumeurs nuisibles et d'en faire rapport au Ortsgruppe de façon que ces faits puissent être rapportés aux autorités respectives de l'Etat."

"Le Blockleiter ne doit pas seulement être prédicateur et défenseur de l'idéologie nationale-socialiste à l'égard des membres de la Nation et du Parti dont le soin politique lui est confié, mais il doit encore s'appliquer à réaliser la collaboration pratique entre les membres du Parti, à l'intérieur de sa zone."

"Le Blockleiter rappellera constamment aux membres du Parti leurs devoirs particuliers à l'égard du peuple et de l'Etat. Le Blockleiter tient une liste - sur fiches - concernant les foyers. En principe, le Blockleiter effectuera ses fonctions officielles verbalement, et recevra verbalement des messages, et il les transmettra ensuite de la même façon. La correspondance écrite ne sera utilisée que dans les cas de nécessité absolue. Le Blockleiter dirigera la propagande nationale-socialiste de bouche à bouche. Eventuellement, il éveillera la compréhension des éléments éternellement mécontents en ce qui concerne les mesures et les lois du Gouvernement National-socialiste incomprises ou mal interprétées. Point n'est besoin pour lui de se préoccuper des plaintes ou griefs concernant certaines insuffisances évidentes, afin de démontrer un esprit de soli-

H0458 - 0043

darité. La condition pour garder la confiance de tout le peuple est de maintenir le secret le plus absolu en toute matière."

Fin de la citation.

Il sera démontré qu'il existait en Allemagne environ un demi-million de ces Blockleiter. Bien que ce chiffre puisse paraître trop considérable, il ne peut y avoir aucun doute sur le fait que ces fonctionnaires faisaient partie du Corps des Dirigeants du Parti nazi. Bien qu'ils aient été placés à la large base de la pyramide du Parti, plutôt qu'à son sommet où se trouvaient les Reichsleiter, et en vertu de ce fait même, il se trouvaient disséminés en grand nombre à travers la population civile allemande.

M. LE PRESIDENT - Je pense, Colonel Storey, que cela aiderait le Tribunal si vous pouviez nous dire au moment qui vous paraîtra opportun combien de membres environ comprenaient chacun de ces échelons ?

Colonel STOREY - C'est le point suivant de mon exposé.

Il est douteux que l'Allemand moyen ait jamais vu la physionomie de Heinrich Himmler, mais l'homme de la rue, en Allemagne nazie, ne pouvait pas éviter une accointance gênante avec le Blockleiter de son quartier. Comme le "sergent du coin" plutôt que la Magistrat en Chef d'un pays, symbolise la loi pour l'homme moyen, ainsi, les Chefs de Blocs représentaient pour le peuple allemand l'état policier de l'Allemagne hitlérienne. En fait, comme on peut le conclure d'après les preuves, les Blockleiter étaient de "petits fuhrers" qui possédaient littéralement un pouvoir réel sur les civils de leur quartier. Comme preuve de l'autorité du Blockleiter pour faire pression ou exercer une menace sur la population civile je cite le document 2.833 PS qui est un extrait de la page 7 de la revue publiée par le Chef de l'Office de l'éducation

H0458 - 0044

du Parti, intitulée "Le visage du Parti". Ce n'est qu'une citation de quelques lignes :

"Des conseils, et quelquefois une forme plus rude d'instruction seront employés si la conduite fautive d'un individu fait du tort à l'individu lui-même et par cela même à la communauté."

Fin de la citation.

Avant de passer aux chiffres, j'aimerais vous parler encore des Hoheitstrager.

M. LE PRESIDENT - Je pense qu'il serait temps de suspendre la séance jusqu'à 2 heures.

La séance est suspendue à 12 heures 45.

HO458 – 0045

JN 17 Décembre 1945

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL

Séance du 17 décembre 1945

ouverte à 14 heures

COLONEL STOREY. - Plaise au Tribunal. Vos Honneurs remarqueront que nous avons substitué aux copies photostatiques que nous avions ce matin, un grand plan. J'attire aussi l'attention de Vos Honneurs sur le fait que l'autre plan portait la date de 1945 et par conséquent ne portait le nom de Hess. On se souviendra que l'accusé Hess avait la position de Borman, directement en dessous du Fuehrer dans l'organisation du Parti.

Nous arrivons maintenant aux Hoheitstrager. Je vois sur le plan que tous ceux qui sont dans les carrés noirs constituent les Hoheitstrager jusqu'aux blockleiters. A l'intérieur du Corps des Chefs du Parti nazi, un certain nombre de chefs politiques possédaient une plus grande part de responsabilités que les autres et étaient nantis de certaines prérogatives spéciales, constituant un groupe distinct d'élites au sein de la hiérarchie du Parti. Ces hommes étaient appelés " Hoheitstrager"(détenteurs de la Souveraineté) Ils représentaient le Parti dans leur zône de juridiction, c'est à dire la zone de souveraineté. Je cite maintenant la page 9 de la traduction anglaise du Document 1893 PS, USA :

" Parmi les chefs politiques, les détenteurs
" de souveraineté occupaient une situation spéciale. Contrairement
" aux autres chefs politiques qui avaient des missions départemen-
" tales, des détenteurs de suveraineté eux-mêmes sont chargés d'un
" secteur géographique désigné comme secteur de souveraineté.

" Les détenteurs de souveraineté sont :

" Le Fuehrer, les Gauleiters, les kreisleiter, les Orts-

H0458 – 0046

gruppen leiters, les Zellenleiters, les Blockleiters.

" Les zones de souveraineté sont :

" Le Reich, le Gau, le Kreis, le Ortsgruppe, le Zelle, le " Block.

" A l'intérieur de leur secteur de souveraineté, les dé- " tenteurs de souveraineté ont des droits politiques souverains. " Ils représentent le parti à l'intérieur de leur secteur. Les " détenteurs de souveraineté ont la direction des officiels du " parti à l'intérieur de leur juridiction... et sont responsables " du maintien de la discipline... Les directeurs d'offices etc... " et les organisations affiliées sont responsables devant leur dé- " tenteur de souveraineté respectif en ce qui concerne leur mis- " sion spéciale. Les détenteurs de souveraineté sont supérieurs à " tous les chefs politiques, dirigeants, etc... à l'intérieur " de leur secteur. En ce qui concerne les considérations d'ordre personnel, les détenteurs de souveraineté... sont nantis de droits " spéciaux.

" Les détenteurs de souveraineté du parti ne " doivent pas être des fonctionnaires administratifs... mais doi- " vent agir dans un contact vital constant avec les chefs politi- " ques de la population à l'intérieur de leur secteur. Les déten- " teurs de souveraineté sont responsables de la bonne et correcte " supervision de tous les membres de la Nation à l'intérieur de " leur secteur... Le Parti a pour but de réaliser un état de " choses en vertu duquel un individu allemand trouvera sa voie dans " le Parti..."

Le caractère distinctif des Politischer leiter (chefs politiques) contituant les hoheitstrager et leur existence est fonction en tant que groupes identifiables sont indiqués par la publication d'une revue intitulée " Der Hoheitstrager ", dont la circula-

était limitée au Hoheitstrager et à d'autres chefs politiques ~~désignés~~ appelés, les politischer leiter. Je verse au dossier le doc.2660 PS, USA 325, traduction anglaise de l'intérieur de la couverture de la Revue du Parti! " Les Hogeitstrager ", dont le contenu doit être considéré comme confidentiel servent uniquement à l'orientation des chefs compétents ; ils ne pourront pas être prêtés à " d'autres personnes."

H0458 – 0047

Suit la liste des Hogeitstrager et autres chefs politiques autorisés à recevoir cette revue. La revue déclare que, en plus, les personnes suivantes ont droit de la recevoir :

" Les commandants, les commandants d'unité " et les candidats de l'ordre Castles ; les orateurs du Reich, troupes de choc " et ~~speakers~~ des gaue ~~de la~~ NSDAP ; les lieutenants généraux et majors " jors généraux des SA, SS, NSKK, NSFK, les lieutenants généraux " et les majors généraux ~~du~~ de la HJ (Jeunesse Hitlérienne)."

Le fait que cette revue existât et qu'elle tirât son nom des fonctionnaires dirigeants du Corps des Chefs et qu'elle était distribuée parmi l'élite du Corps des Chefs, en d'autres termes, qu'une publication de l'organisation circulât par les voies de commandement du Corps de ces Chefs est une indication probante du fait que le Corps des Chefs du parti nazi était un groupe identifiable ou une organisation selon le sens de l'article 9 du Statut.

Un examen du contenu de cette revue, Der Hogeitstrager, révèle une préoccupation constante de la part du Corps des Chefs du parti nazi en ce qui concerne les mesures et doctrines qui étaient employées tout au cours de la conspiration, relevées comme charges dans l'Acte d'Accusation. Je ne dérangerai point le Tribunal ni ne voudrais ~~pas~~ surcharger le procès verbal en offrant comme preuve une énumération complète de toutes ces questions, mais il suffira de préciser le plan et les politiques de l'élite du Corps des Chefs en indiquant qu'un échantillonnage fait au hasard des articles publiés et de la politique revendiquée dans différents numéros de la revue Der Hoheitstrager de février 1937 à octobre 1938 comprenait

H0458 – 0048

les sujets suivants : des articles calomniateurs anti-sémites, des attaques contre le catholicisme, contre la religion chrétienne, le clergé, la nécessité d'avoir un armement motorisé, le besoin urgent d'avoir un espace vital plus étendu ~~ainsi que~~, des attaques réitérées contre la Ligue de la Société des Nations, l'utilisation du bloc et de la cellule afin d'obtenir des suffrages favorables dans les plébiscites du Parti, ~~sur~~ l'association étroite de la Wehrmacht et de la direction politique, la doctrine raciale du Fascisme, le culte du Chef, le rôle du Gaue, Ortsgruppen, et Zellen dans l'expansion de l'Allemagne et autres questions du même genre dont l'ensemble constituait des éléments et des techniques de doctrine pour l'accomplissement de la conspiration, relevée comme charge dans l'Acte d'Accusation.

Les chefs politiques étaient organisés selon le principe du Chef. Je cite d'après le 4ème paragraphe de la page 2 de la traduction anglaise du document 1893 PS.

" La base de l'organisation du parti est le
" concept du Fuehrer. Le public n'est pas à même de se gouverner s
" soit directement soit indirectement... Tous les chefs politiques
" sont aux postes où ils sont nommés par le Fuehrer et sont respon-
" sables devant lui. Ils possèdent une autorité ~~pleine~~ entière à l'égard
" des échelons inférieurs... Seul un homme ayant ~~absorbé la pensée~~ suivi les enseignements
" ~~des~~ échelons subordonnés à l'intérieur du parti a le droit d'as-
" pirer à ~~des~~ aux fonctions supérieures de Chef. Nous ne pouvons em-
" ployer que les chefs ayant servis depuis la base. Tout chef politi
" que qui ne se conforme pas à ces principes, doit être révoqué ou
" réintégré dans ses fonctions antérieures, comme blockleiter,
" zelleenteir, aux fins d'entrainement supplémentaire...

" Le Chef politique n'est pas un employé de
" bureau mais le représentant politique du Fuehrer... A l'intérieur
" de la direction politique, de l'Etat nous construisons une direction poli-

tique ~~de l'Etat~~ du Parti. Le genre de chef politique n'est pas caractérisé " par les fonctions qu'il représente... Il n'y a pas de chef poli- " tique du NSBO, etc... Mais il n'y a que le Chef politique du " NSDAP."

Chaque chef politique prêtait serment annuellement, selon le manuel du Parti, le texte du serment était le suivant : (et je cite de deuxième paragraphe de la page 3 de la traduction anglaise du document 1893 PS)

" " Je donne mon obéissance éternelle à Adolf " Hitler, Je m'engage à l'obeissance inconditionnelle envers " lui et envers les chefs désignés par lui."

Le Livre de l'Organisation du NSDAP prescrit également ce qui suit, et je cite le paragraphe 4 de la page 3 de ce document :

" Le chef politique estinséparablement lié " à l'idéologie et à l'organisation du NSDAP, Son serment ne " setermine que par la mort ou par son expulsion de la communauté " nationale socialiste."

En ce qui concerne la désignation des chefs politiques constituant le Corps des Chefs du parti nazi, le Livre de 'l'Organisation du NSDAP, prescrit ce qui suit, et je cite la page 4 de la traduction anglaise du document 1893 PS.

" Le Fuehrer désigne les chefs politiques " suivants :

a)" tous les Reichsleiter et tous les chefs politiques " à l'intérieur de la direction du Reichsleitung (directorat du " parti du Reich)., y compris les chefs des organisations féminines.

b) les Gauleiter, y compris les chefs politiques détenant les

H0458 – 0049

H0458 – 0050

" fonctions dans la direction Gau du parti, y compris les chefsd'o ganisation féminine des Gau.

c) tous les Kreisleiter.

" Les Gauleiter désignent :

" les chefs politiques et les chefs d'organisation féminines à l'intérieur du Directorat du Gau.

" les chefs politiques et directeurs de ligues féminines " dans les directorats de parti du Kreis

" tous les Ortsgruppenleiter.

" Le Kreisleiter désigne les chefs politiques et les directeurs des ligues féminines des Orstsgruppen y compris les chefs de bloc et de Cellule."

Les Hoheitstrager parmi le corps des chefs avaient le droit d'appel et d'utiliser les différentes formations du Parti dans la mesure où cela était nécessaire à l'éxécution de la politique nazi.

Le Manuel du Parti prescrit comme suit :(en ce qui concerne les pouvoirs et l'autorité du Hoheitstrager en vue de la réquisition des services des SA, et je cite la page 11 de la traduction anglaise du document 1893) :

" Le Hoheitstrager est responsable de l'aspect politique général du mouvement à l'intérieur de sa zone. " Le Chef SA de cette zone est lié par les directives du Hoheitstrager à ce sujet.

" Le Hoheitstrager est le représentant supérieur du parti à l'égard de toutes les organisations de sa zone. " Il peut réquisitionner des SA, situés à l'intérieur de sa zone " auprès des chefs SA. respectifs s'il a besoin de ce personnel pour

H0458 - 0051

" l'exécution d'une mission politique. Le Hoheitstrager pourra
" ensuite désigner cette mission aux SA...

" Dans le cas où le Hoheitstrager aurait besoin de person-
" nel SA supplémentaire pour l'exécution d'une mission politique au-
" tre que celle qui est autorisée dans sa zone, il pourra faire
" appel à l'échelon supérieur de souveraineté lequel, à son tour,
" demandera le personnel SA auprès ~~de l'office~~ du service du SA dans son sec-
" teur."

D'après le Manuel du Parti, le Hoheitstrager a la même autorité pour faire appel aux services des SS des NSKK que celle qu'il possède à l'égard des SA.

En ce qui concerne l'autorité des Hoheitstrager de faire appel au service de la Jeunesse Hitlérienne, (HJ) le Manuel du Parti prescrit comme suit, et je cite d'après le dernier paragraphe de la page 11 :

" Le Chef politique a le droit de réquisition
" ner la Jeunesse Hitlérienne aussi bien que ~~lorsqu'il s'agit des~~ les
" SA pour l'exécution d'une action politique.

" Lorsqu'il désigne des chefs de la Jeunesse
" Hitlérienne et de la Jeunesse Allemande, l'office de la Jeunesse
" Hitlérienne doit obtenir l'approbation du Hoheitstrager de sa
" zone. Ceci signifie que le Hoheitstrager de peut empêcher la no-
" mination de chefs non qualifiés pour la direction de la Jeunesse.
" Si son approbation n'apas été obtenue, une nomination pourra être
" annulée s'il le demande."

Un exemple d'utilisation des formations du Parti sur la demande du Corps des Chefs du Parti nous est fourni par l'action prise par le Reichsleiter pour l'organisation du Parti NSDAP, le Docteur Ley, qui mena à la dissolution voulue des Syndicats Ouvriers

H0458 – 0052

JN 8

libres le 2 mai 1933. Je verse au dossier le document 392 PS, USA 326, qui est un exemplaire de la directive publiée parl'accusé Ley, le 21 avril 1933, reproduite aux pages 51 et 52 de "La Vie Sociale dans la Nouvelle Allemagne," par le Professeur Willy Mueller, Dans cette directive, ~~le Reichsleiter, maintenant~~ feu l'accusé Ley, prescrivait l'utilisation des SA et des SS pour l'occupation des biens des syndicats ouvriers et pour l'incarcération protectrice des chefs de syndicats. Je cite ce qui suit, paragraphe 6 de la page 1 de la traduction anglaise (paragraphes 3 et 4 à la fin de la page)

" Le personnel SA aussi bien que SS sera
" utilisé pour l'occupation des biens des syndicats ouvriers et pour
" la prise en cherge de personnes qui pourraient être sujettes à
" ~~caution en vue d leur assurer~~ une incarcération protectrice.

" Le Gauleiter (c'est à dire le Directeur
" Régional) doit procéder à l'exécution de ces mesures sur la base
" de la compréhension la plus étroite avec le Directeur de Cellule
" d'Usine Régionale compétent..."

Je cite le deuxième paragraphe de la page 2 du même document

" Les noms suivants doivent être incarcérés
" pour protection :

" tous les présidents de syndicats, les seccré
" taires de district et les Directeurs de succursales de la Banque
" des Ouvriers, employés et fonctionnaires, ~~Sociétés Anonymes~~."

Je verse maintenant au dossier le document 2474 PS, USA 327 qui est une copie d'un décret promulgué par l'accusé Hess, en sa qualité d'adjoint au Fuehrer en date du 25 octobre 1934, qui confirm l'autorité des Hoheistrager en ce qui concerne les formations du parti. Je cite la page 1 de ce document 2474, les paragraphes 1, 5, et 6 :

H0458 – 0053

JN 9

" La direction politique au sein du parti,
" et ses représentants politiques devant les autres bureaux, bu-
" reaux d'Etat ou autres, qui se trouvent en dehors du parti re-
"posent uniquement et exclusivement sur les Hoheitstrager (déten-
" teurs de souveraineté) , ce qui veut dire moi : le Gauleiter,
" Kreisleiter, et Ortsgruppenleiter...

" Les fonctionnaires départementaux des Or-
"ganisations du Parti, aussi bien que les Reichsleiter, direc-
" teurs de bureau, etc... ainsi que les chefs des SA, SS, HJ, et
" affiliations subordonnées, ne pourront former des engagements
" valables d'un caractère politique avec des bureaux de l'Etat ou
" autres, sauf dans la mesure où ils sont autorisés par leur
" Hoheitstrager.

" Dans les endroits où les territoires des
" unités des SA SS HJ et les affiliations subordonnées ne seraient
" pas conformes aux zones des Hoheitstrager, ceux-ci donneront
" leurs directives politiques aux chefs supérieurs de chaque unité
" à l'intérieur de leur zone de souveraineté."

Lapolitique officielle du Corps des Chefs était d'établir des relations de coopération étroite avec la Gestapo. Le Tribunal se souviendra que le Chef de la Police Allemande et des SS, Himmler, était un Reichsleiter à l'échelon supérieur du Corps des Chefs Sans soumettre comme preuve un décret promulgué par l'accusé Borman, en sa qualité de Chef d'Etat-Major, adjoint au Fuehrer, daté du 26 juin 1935, je cite de ce document la page suivante :

" Afin d'effectuer un contact plus étroit
" entre lesbureaux du Parti et sesorganisation, les Directeurs
" de la Police secrète d'Etat, (Gestapo) l'adjoint du Fuehrer dema
"mande que les Directeurs de la Gestapo soient invités à être pré-
" sents à tous les rassemblements officiels importants du Parti et

H0458 – 0054

JN IO

" de son organisation." - 26 juin 1937

En ce qui concerne les réunions et conférences entre les Hoheitstrager du Corps des Chefs, la thèse du Ministère Public est que les membres du Corps des Chefs constituaient un groupement ou Organisation distincte ou identifiable, cette thèse fortement appuyée par le fait que les différents Hoheitstrager étaient placés sous l'obligation absolue de se réunir et de tenir des conférences périodiquement non seulement avec les officiers de leur Cabinet, mais avec les chefs politiques, et lesofficeirs des bureaux qui leur étaient immédiatement subordonnés. A ditre d'exemple, le Gauleiter était tenu de tenir des réunions avec les membres de son cabinet (tel que son adjoint, son Chef de Cabinet, son Chef d'organisation, le Chef des écoles, le Chef de la Propagande, le Chef de la Presse, le Juge du parti pour le Gau etc...) tous les 8 à 14 jours. D'autre part, le Gauleiter était obligé de se réunir avec les divers gauleiter qui lui étaient subordonnés, une fois tous les trois mois, pour une réunion de trois jours, dont le but était de discuter et de préciser la politique et les directives du parti nazi, ainsi que pour écouter des conférences d'orientation sur la politique du parti, et pour un échange mutuel de renseignements, ayant trait au programme courant du parti. Le gauleiter était également tenu de se réunir au moins une fois par mois avec les Chefs des formations du parti, ainsi que des organisations affiliées, situées dans la zone de son Gaun tels que les Chefs des SA, SS, de la Jeunesse Hitlérienne, et autres groupements. Pour appuyer ces déclarations, je cite, d'après la page 8 de la traduction anglaise, page 8 du document 1893 PS. Avec votre autorisation, je ne lirai pas tout ce passage, il a été déjà résumé pendant ma déclaration antérieure. Je cite le paragraphe d/ :

d/ " Le détenteur de la souveraineté se réunira
" au moins une fois par mois avec les chefs des SA SS NSKK, et HJ,

H0458 - 0055

aussi bien qu'avec le RAD et le NSFK se trouvant dans la zone " en vue de réaliser une orientation mutuelle."

Le Livre d'organisation du Parti impose une obligation semblable de tenir régulièrement des conférences et réunions périodiques, pour tous les autres " détenteurs de souveraineté ", y compris le Kreisleiter, Ortsgruppenleiter, Zellenleiter et Blockleiter.

Les résultats évidents de ces conférences et réunions régulières et obligatoires pour tous les Hoheitzstrager, tant avec leur propre cabinet qu'avec les chefs politiques et membres des Cabinets des échelons à eux subordonnés, fut que la politique fondamentale et les directives du nazisme promulguée par Hitler et par le Chef de la Chancellerie du Parti, l'accusé Borman directement par la voie hiérarchique ~~du commandement~~ des Hoheitstrager, et la politique, ~~doux~~ technique, dont les directives étaient transmises par les différents Reichsleiter et fonctionnaires du Reich, par la voie technique ou professionnelle ~~et~~ étaient ~~sûres~~, en toutes circonstances, ~~dûment~~ comprises par la masse des adhérents du Corps des Chefs.

Je voudrais attirer l'attention du Tribunal sur la partie du plan qui va du Gau aux services ~~aux services~~ similaires du degré inférieur.

J'en viens maintenant aux statistiques relatives au Corps des Chefs du parti nazi. Je vais soumettre la preuve relative à l'importance du Corps des Chefs du parti nazi, comme il a été antérieurement démontré, le Corps des Chefs comprenait l'ensemble des fonctionnaires du Parti Nazi, y compris en plus d'Hitler et des membres du directorat du Reich, tels que les Reichsleiter, et les fonctionnaires du Reich, une hiérarchie de Hoheitstrager (allant du Gauleiter au Blockleiter) ainsi que les fonctionnaires

H0458 – 0056

du cabinet rattachés au Hoheitstrager. Je soumets comme preuve le document 2958 PS, USA 325, qui est la traduction anglaise d'un extrait paraissant à la page 10 du n& 8, 1939, de la publication faisant autorité au Corps des Chefs , désigné sous le titre " Der Hoheitstrager ". D'après ce qui est démontré dans cette publication du parti, il y avait en 1939 :

4I gaue et organisation de gau étrangère
dont chacun était dirigé par un Gauleiter

LE PRESIDENT. - Vous avez dit 4I ? Quel est le document ?

COLONEL STOREY. - C'est juste un document d'une page. Je crois que cela commence au bas de la page dans la traduction.

808 Kreise dont chacun était dirigé par un Kreisleiter
28.376 Ortsgruppen " " " " " " Ortsgruppenleiter
89.378 Zellen " Zellenleiter
463.048 Blocks " Blockleiter

Cependant, tel qu'il est démontré par lespreuves soumises antérieurement, le Corps des Chefs du Parti nazi, se composait non seulement des Hoheitstragers mais également desmembres des cabinets ou fonctionnaires rattachés à ces Hoheitstragers. Le Gauleiter, par exemple, était aidé par un Gauleiter adjoint, plusieurs inspecteurs du Gau, et un état major, qui se divisait entre lesoffices principaux (hauptamter) y compris les départements tels que le Bureau Général du Gau, Trésorerie, Office de Rééducation, Bureau de la Propagande, Bureau de la Presse, Professeurs d'Université, politique communale etc...

Comme il a été démontré par les preuves présentées antérieurement, la structure d'organisation ~~pour l'état major ou le~~ du cabinet du Gau, était normalement reproduite aux échelons inférieurs de l'organisation du Corps des Chefs, tels que : Kreise, Orstgruppen,

H0458 – 0057

JN I3

etc...Les Kreise et les zones territoriales moins importantes du parti étaient également organisées en bureaux départementaux qui traitait des différentes activités du Corps des Chefs. Mais bien entendu, l'importance et le nombre de ces bureaux départementaux diminuait au fur et à mesure que l'unité se trouvait moins élevée dans la hiérarchie, de sorte que, tandis que l'Etat major ~~le Cabinet~~ du Kreisleiter contenait tous ou presque tous les départements mentionnés pour le Gau, l'Ortsgruppen avait moins de départements et les échelons inférieurs moins encore.

Des chiffres précis n'ont pas pu être trouvés ~~établis~~ en ce qui concerne le nombre total des fonctionnaires rattachés au Cabinet par contraste avec les Hoheitstrager ou les commandants politiques eux-mêmes qui sont compris dans la liste des membres du Corps des Chefs.

En ce qui concerne l'envergure et la composition du Corps des Chefs, du Parti Nazi, le Ministère Public adopte le point de vue, et le formule respectueusement devant ce Tribunal, que lorsqu'il s'agit de fixer les limites du Corps des Chefs, les fonctionnaires rattachés au Cabinet devraient être inclus jusqu'à et y compris l'échelon Kreisleiter. Sur cette base, le Corps des Chefs du Parti Nazi comprenait donc ; le Fuehrer, les membres du directorat du Reich, les cinq échelons de " détenteurs de souveraineté " et les fonctionnaires rattachés au Cabinet des quelques quarante Gauleiters , et les 8 à 900 kreisleiters.

En adoptant cette définition du Corps des Direigeants, on peut voir que le chiffre total des adhérents de cette organisation en se basant sur les statsitiques citées d'après l'Annuaire de l'Allemagne s'élèverait à environ 600.000 ; et si l'on englobait ces dits fonctionnaires des échelons inférieurs dans l'évaluation du nombre total des adhérents du Corps des Chefs, nous arriverions à un chiffre défini

H0458 - 0058

tif beaucoup plus considérable d'environ deux millions. Le Ministère Public cependant, se propose dexclure ces fonctionnaires subalternes de cabinet, en raison du fait que leur participation et leur responsabilité relativement à la conspiration était considérablement moins importante que celle des officiers de cabinet et fonctionnaires aux échelons supérieurs du Corps des Chefs.

LE PRESIDENT. - Pourquoi exclure ces fonctionnaires ?

COLONEL STOREY. - Si l'on était descendu jusqu'au Blockleiter, on aurait trouvé seulement un personnel subalterne ; ces gens n'avaient pas le pouvoir qu'un kreisleiter aurait eu.

Les fonctionnaires de Cabinet aux échelons inférieurs exclus par cette méthode avec une responsabilité d'ordre technique devant les officiers de Cabinet aux échelons supérieurs en ce qui concernait leurs spécialités respectives, telles que la Propagande, l'organisation du parti, ainsi de suite, et devant leur Hoheitstrager respectifs, relativement à la discipline et au contrôle politique. De même, ces fonctionnaires de Cabinet, à l'échelon supérieur, participaient à l'élaboration des plans et à la discussion de la politique générale, et transmettaient des ordres par les voies hiérarchiques techniques aux fonctionnaires de Cabinet des échelons subalternes, tel qu'il est indiqué au tableau n° 2.

Le Corps des Direigeants du Parti Nazi adhéra et participa au plan commun ou conspiration. Le programme du Parti nazi, proclamé par Hitler Fuehrer du Corps des Chefs, le 24 février 1920, contenait les éléments essentiels du plan nazi, de domination et de conquête.

Je verse maintenant au dossier le document 1708, PS Ce livre contient les 25 fameux points du parti que je fournis maintenant en preuve comme document des USA 324. Je ne lirai que quelques uns de

H0458 – 0059

ces 25 points, page 1 de la traduction anglaise :

" Nous demandons l'unification de tous les Allemands dans " la plus Grande Allemagne , sur la base du droit des peuples à " disposer d'eux-mêmes."

Point 2, abolition unilatérale des traités de Versailles et de Saint Germain, et je cite comme suit :

" Nous demandons l'égalité des droits pour " le peuple allemand à l'égard des autres nations, l'abrogation " des traités de paix de Versailles et de St Germain.".

3ème point, nous demandons...

" Nous demandons du sol et des territoires " (colonies) pour subvenir aux besoins de notrepeuple, et la " colonisation pour notre excès de population."

4ème point :

Seul un membre de la race peut être citoyen. Seul qui- " conque est de sang allemand peut être membre de la race, sans " égard à sa confession. Par conséquent, aucun Juif ne peut être " membre de la race."

6ème point :

" Nous demandons que toutes les fonctions " publiques quelle qu'en soit leur nature soit dans le Reich, " soit dans les comtés, les municipalités, soient remplies exclu- " sivement par des citoyens. Nous combattons le régime parlemen- " taire corrupteur, qui comporte la nomination aux postes selon " les tendances politiques, sans égard au caractère et à la compé- " tence."

22ème point :

" Nous

H0458 - 0060

" Nous demandons l'abolition des troupes merce
" naires et la formation d'une armée nationale."

Revenant à la page 1, autre citation :

" Le programmme constitue la base politique
" du NSDAP et par conséquent la loi politique primordiale de l'E-
" tat...

Tous les préceptes juridiques devront être appliqués dans
" l'esprit du programme du Parti.

Depuis la prise du pouvoir, le Fuehrer a réussi à réaliser
" les aspedts essentiels du programme du parti, depuis les aspects
" fondamentaux, jusqu'aux détails.

" Le programme du Parti du NSDAP fut proclamé le 24 fé-
" vrier 1920, par Adolf Hitler, à la première grande réunion du
" Parti tenue à Munich, et depuis ce jour est demeuré inaltéré...
" La philosophie nationale socialiste est résumée en 25 points."

Comme il a été démontré antérieurement, le programme du Parti avait un caractère obligatoire pour leschefs politiques du Corps des Direigeants, et ils étaient tenus d'appuyer et de mettre à exécution ce programme.

Le Manuel du Parti déclare, et je cite du milieu de la page 1 du document 1893 PS :

" Les commandements des Nationaux Socialistes
" Le Fuehrer a toujours raison...
Que le programme soit un dogme pour vous.
Ce programme exige votre loyauté totale à l'égard du mouvement.
" Le droit est ce qu i sert le mouvement et par conséquent, l'Alle magne."

Page 2 de ce document, autre citation brève.

H0458 – 0061

" Le Corps des Dirigeants est responsable de
" la pénétration complète de la Nation allemande par l'esprit na-
" tional socialiste..."

Le serment du Chef politique donné à Hitler a déjà été mentionné. A ce sujet, le Manuel du parti prescrit, au 2ème paragraphe de la page 3 du document 1893 :

" Le chef politique est inséparablement lié
"nà l'idéologie et à l'organisation du NSDAP. Son serment ne se
" termine qu'à la mort ou par son expulsion de la communauté
" nationale4 socialiste."

Alors que le " principe du chef assurait le caractère obligatoire des déclarations d'Hitler, ainsi que du programme et de la politique générale pour l'intégralité du parti, et pour son Corps des Chefs, le " principe du chef établissait également la totale responsabilité du Chef politique individuel dans l'étendue et la juridiction de ses fonctions ou de sa situation.

Le " principe du chef" s'appliquait non seulement à Hitler en sa qualité de Chef suprême, mais également aux chefs politiques se trouvant subordonnés à lui, et pénétrait l'ensemble du Corps des Chefs. Je cite, d'après le milieu de la page 2 du document 1893 :

" La base de l'organisation du parti est le
" concept du Fuehrer... Tous les chefs politiques sont désignés
" par le Fuehrer et responsables devant lui. Ils possèdent pleine a
" autorité à l'égard des échelons subalternes..."

Les différents Hoheitstrager du Corps des Dirigeants étaient dans leurs zones respectives d'autorité, des Fuehrer eux-mêmes. Je cite le 3ème paragrahe de la page 9 du document 1893 :

" A l'intérieur de leur secteur de souveraine

H0458 - 0062

JN I8

" té, les Hoheitstragers (gauleiters, kreisleiters, Ortsgruppenlei
" ters, Zellenleiters, et blockleiters) possèdent des droits poli-
" tiques souverains... Ils sont responsables de l'ensemble de la
" situation politique à l'intérieur de leur secteur ..."

A ce sujet, je soumets maintenant comme preuve le document 1814 PS, pièce USA 328 qui est une traduction anglaise de passages choisis du Livre d'Organisation du NSDAP :

" Le Parti est un ordre du Fuehrer "

L'assujettissement de l'ensemble des membres du Corps des Chefs au fiat du principe du Fuehrer est clairement démontré dans le passage suivant, tiré du Manuel du Parti, et je cite le dernier paragraphe de la page 3 :

" Une ancre solide pour toutes lesorganisatio
" à l'intérieur du parti est ainsi fournie avec lesChefs souverains du NSDAP et créée conformément au principe du Fuehrer."

Puis vient, le Parti Nazi dirigé par le Corps des Dirigeant dominant et contrôlant l'Etat et le gouvernement allemand.

Le Trial Brief se rapportant à la criminalité du Cabinet du Reich établit la preuve quant à l'identité des différents ministres composant ce cabinet. la présence du Reichsleiter et d'autres membres importants du Corps des Chefs dans le Cabinet aura facilité la domination de ce cabinet par le Parti Nazi et par le corps des chefs.

La loi du 14 juillet 1933 déclarait hors la loi et interdisait la formation de n'importe quel parti politique autre que le Parti nazi, et toute infraction à cette interdiction constituait un crime punissable, mesure constituant l'Etat unipartite et conférant au Corps des Chefs l'immunité contre toutes oppositions de la part de groupements politiques organisés. Je verse au dossier le document 1388 PS, qui est une traduction anglaise de la loi contre la formation de partis politiques nouveaux, du 14 juillet 1933,

H0458 - 0063

JN I9

~~1933~~ Reichgestezblatt, partie I, p. 479. Je cite maintenant les 2 premiers articles de cette loi conçue comme suit :

" Le parti national Socialiste des Travail-
" leurs allemands constitue le seul parti politique en Allemagne,
" Quiconque entreprend de maintenir les cadres d'organisation d'un
" autre parti politique ou qui tente de constituer un nouveau parti
" politique se verra puni de servitude pénale jusqu'à 3 ans ou empri
" sonné pour un terme allant de 6 mois à 3 ans si l'acte n'est pas
" sujet à une pénalité plus sérieuse en vertu d'autres réglements."

Je saute un paragraphe et je cite le document 1398 PS, qui est une traduction anglaise de la loi remplaçant celle sur le rétablissement des services civils professionnels, du 20 juillet 1933, 1933 Reichgesetzblatt, Partie I, p. 518.

Le 13 octobre 1933, une loi " pour la garantie de la paix p publique" fut promulguée, prescrivant , inter alias, que la peine de mort ~~et~~ ou d'autrespénalités sévères seraient imposées à toutes per sonne qui " ... chercherait à tuer un membre des SA ou desSS, un re présentant ou agent du NSDAP, en raison de motifs d'ordre politique ou de leur activité officielle."

LE PRESIDENT. - Quel document lisez-vous ?

COLONEL STOREY. - Le document 1392.

LE PRESIDENT. - Quel article lisez-vous ~~vous~~ ?

COLONEL STOREY. - Je n'ai pas la référence, mais voilà la citation : " une loi pour la garantie de la paix publique ". Je crois que c'est l'article 2, paragraphe I.

Je verse au dossier le document 1395 PS, qui est la traduction anglaise de la loi pour garantir la paix publique, du ~~13 octo~~ 1/12/33

H0458-0064

JN 20

~~bre 1933, 1933 Reichsgesetzblatt, partie I, p. 723.~~

Le 1er décembre 1933, une loi fut promulguée pour "assurer l'unité du parti et de l'Etat". Cette loi prescrivait que le Parti Nazi était le pilier de l'Etat allemand et était indissolublement rattaché à l'Etat. Cette loi créait également le poste d'adjoint au Fuehrer (Hess) et de chef de l'Etat major des SA (Roehm).

" Après la victoire de la Révolution Natio-
" nale Socialiste, le parti des Travailleurs National socialiste
" allemand est le détenteur du concept de l'Etat allemand et il est,
" inséparablement l'Etat. Il sera partie intégrante de la loi publi
" que. Son organisation sera déterminée par le Fuehrer...

" L'adjoint au Fuehrer et le Chef de l'Etat
" major des SA deviendront membres du gouvernement du Reich afin
" d'assurer une coopération étroite des offices du parti et des
" SA avec les autorités publiques..."

Cette loi était une mesure fondamentale en vue de fixer au pouvoir le Corps des Dirigeants et de leur permettre d'obtenir une position d'autorité politique suprême en Allemagne car cette loi stipulait que le Parti, dirigé par le Corps des Dirigeants, était l'incorporation de l'Etat, et, en fait, l'Etat lui-même. D'autre part, cette loi faisait de l'adjoint du Fuehrer et du Chef de l'Etat-major des SA, qui étaient une formation du parti tombant sous les ordres du Hoheitstraeger, desmembres du Cabinet du Reich, renforçant davantage encore le contrôle exercé par le Corps des Dirigeants sur le gouvernement. La position éminente du Corps des Chefs est montrée également par la prescription stipulant que le Chancellier du Reich promulguerait les réglements d'application de lois en sa qualité de Fuehrer du parti nazi. Le fait qu'Hitler, en tant que Fuehrer du Corps des Chefs pouvait promul-

H0458 - 0065

guer des réglements qui auraient force de loi et qui seraient publiés dans le Reichsgesetzbaltt qui est le recueil officiel des lois ou réglements, est une indication de plus de la réalité de la domination de l'Etat allemand par le Parti.

USA 330

Je verse au dossier le document 2775,PS, qui est la traduction anglaise de certains extraits des discours d'Hitler entre les années 1934 et 1935, au Congrès du Parti à Nuremberg. Je cite dans le deuxième extrait du document 2775 qui est une déclaration faite par Hitler au Congrès du Parti de 1935 et qui est conçu comme suit :

" Cen'est pas l'Etat qui nous donne des " ordres, c'est nous qui donnons des ordres à l'Etat."

D'après les preuves, il est évident, que cette déclaration catégorique du Fuehrer du Corps des Chefs, affirmant la domination du Parti sur l'Etat ne veut pas être réfutée.

Le 30 juin 1934, Hitler en sa qualité de chef du parti prescrivait le massacre de centaines de membres des SA et autres adversaires politiques. Hitler cherchait à justifier ces massacres au Reichstag : " à cette heure j'étais responsable de la destinée de la Nation allemande et juge suprême du peuple allemand." Les preuves relatives à ces évènements seront présentées ultérieurement lorsque l'accusation contre les SA sera présentée. Le 3 juillet 1934, le Cabinet ministériel promulguait un décret qui décrivait les assassinats et massacres

H0458-0066

gm:

GM/I

I7/I2/45

5 h.- 5 h.50

ce sera la page 19 de la copie

le 3 juillet 1934, le cabinet ministériel promulguait un décret qui décrivait les assassinats

du 30 Juin I934 comme légitimes et comme des actes d'auto-défense de l'Etat. Par cette loi, le Cabinet du Reich agissait de façon à se rendre complice, après l'acte, de ces assassinats. Cette déclaration de la part du Gouvernement qualifiant mesures d'Etat les actes criminels commis par tous les chefs supérieurs du Parti, est conforme à la réalité politique si l'on tient compte du fait que l'Etat était dominé par le Parti. Je verse au dossier le document n° 2057 PS qui est la traduction anglaise de la loi relative aux mesures de défense pour l'État de siège national en date du 5 Juillet I934, Reichsgesetzblatt I934, partie I, page 529, et je cite l'unique article de cette loi qui est conçu comme suit :

"les mesures prises les 30 Juin et les Ier et 2 Juillet I934, pour contrecarrer les tentatives de trahison et de haute trahison seront considérées comme des mesures urgentes de défense nationale."

Le I2 Juillet I934, une loi fut promulguée définissant les fonctions de l'Académie pour le droit allemand. Je verse au dossier le document I39I PS, qui est la traduction anglaise des statuts de l'Académie pour le droit allemand, en date du I2 Juillet I934, Reichgesetzblatt I934, partie I, pages 605-606. Je cite une partie du premier paragraphe qui est conçu comme suit :

LE PRESIDENT.- Je ne crois pas avoir saisi le numéro que vous avez dit.

COLONEL S TOREY.- Numéro I39I.

... "En rapport étroit avec les organismes compétents pour la législation, elle, (l'Académie) favorisera la

...

H0458 - 0067

réalisation du programme national-socialiste dans le domaine du droit." Fin de la citation.

Le 30 Janvier I933, HITLER, Chef du Parti Nazi et FUhrer du Corps des Chefs de ce Parti, était nommé Chancelier du Reich. Lorsque le Président VON HINDENBURG mourut en I934, le Führer fusionna en sa personne les fonctions de Chancelier et de Président du Reich. Je verse au dossier le document 2003 PS, qui est la traduction anglaise de la loi sur le Chef souverain de l'Etat du Reich Allemand, endate du Ier Août I934, Reichsgesetzblatt, partie I, page 747.

Par un Décret du 20 Décembre I934, les uniformes et les institutions du Parti obtenaient la même protection que ceux et celles de l'Etat. Cette loi était intitulée :"Loi sur les actes de trahison contre l'Etat et le Parti et pour la protection des uniformes du Parti". Cette loi imposait des 7 lines sérieuses à toute personne coupable de déclarations fausses portant atteinte aux intérêts ou au prestige du Parti Nazi ou de ses organismes. Elle autorisait l'emprisonnement de personnes produisant ou distribuant des déclarations préjudiciables ou provocatrices contre les personnalités dirigeantes du Parti Nazi. Elle prescrivait la peine des travaux forcés pour le port non autorisé d'uniformes ou d'insignes du Parti. Je verse au dossier le document I393 PS, qui est la traduction anglaise de la loi qui vient d'être résumée, intitulée :"Loi sur les actes de trahison contre l'Etat ou le parti et pour la protection des uniformes du Parti endate du 20 Décembre I934, I934 Reichgesetzblatt, partie I, page I2. Par la loi du I5 Décembre I934, le drapeau à croix gammée du Parti devint le drapeau officiel du Reich.

...

H0458 - 0068

Je verse au dossier le document 2079 PS, qui est la traduction anglaise de la loi du Reich sur les drapeaux allemand endate du I5 Septembre I935, Reichsgesetzblatt I935, parti I, page II45. Cette loi promulguée par le Reichstag indique d'après ses termes, qu'elle émanait de Nuremberg, pour la Journée du Parti du I5 Septembre I935. Je cite dans l'Article 2 de cette loi qui est conçu comme suit :

"Le drapeau du Reich National est le drapeau à croix gammée".

La croix gammée était le drapeau et le symbole du Corps des Chefs du Parti Nazi, Par cette loi, il devint le drapeau de l'Etat, ceci constituant la reconnaissance du fait que le Parti et son Corps des Chefs politiques constituaient les pouvoirs souverains de l'Allemagne.

Le 23 Avril I936, une loi fut promulguée accordant l'amnistie pour les crimes que les délinquants avaient commis "dans leur zèle de combattre pour l'idéal national socialiste." Je verse au dossier le document n° I386, qui est la traduction anglaise de la loi sur l'octroi de l'amnistie en date du 23 Avril I936, Reichsgesetzblatt I936, partie I , page 378.

Pour mettre en exécution la conspiration visant l'acquisition du contrôle totalitaire sur le peuple allemand, une loi fut promulguée à la date du Ier Décembre I936, qui incorporait l'ensemble de la Jeunesse Allemande au sein de la Jeunesse Hitlérienne, réalisant par là même, "une mobilisation totale de la jeunesse allemande". Je verse au dossier le document I392 PS, qui est une traduction anglaise de la loi sur la Jeunesse Hitlérienne, en date du Ier Décembre I936, Reichs-

...

H0458 - 0069

gesetzblatt, 1936 partie I, page 993. La loi prescrit d'autre part, que la tâche d'éduquer la jeunesse allemande par la jeunesse hitlérienne soit confiée au Reichsleiter de la Jeunesse Allemande du N.S.D.A.P.

Par cette loi, un contrôle complet sur la totalité de la jeunesse allemande était confié à un fonctionnaire supérieur, un Reichleiter, du Corps des Chefs du Parti Nazi, l'accusé VON SCHIRACH.

Le 4 Février I938, le Führer du Corps des Chefs du N.S.D.AP. HITLER, promulgua un décret dans lequel il prenait en mains, directement, le commandement de la totalité des Forces Armées. Je verse au dossier le document I9I5 PS, qui est un décret concernant le commandement des Forces Armées en date du 4 ~~Janvier~~ 2 I938, Reichsgesetzblatt, partie I, page ~~III~~ 111. Dans ce décret, HITLER déclarait ~~en partie ce qui suit~~, et je cite la première phrase dece Décret :

"Dorénavant, je prends en mains directement le commandement de toutes les Forces Armées."

En vertu du décret du 4 Février I938, HITLER devint le Commandant Suprême des Forces Armées. A ladate de sa promulgation, ilétait Führer du Corps des Chefs du Parti Nazi. En vertu de la loi antérieure, en date du Ier Août I934, ilavait effectué la fusion des fonctions de Président du Reich avec celles de la Chancellerie. En dernière analyse, HITLER était donc Commandant Suprême des Forces Armées, Chef de l'Etat Allemand, et Führer du Parti Nazi.

En ce qui a trait à ce qui précède, le manuel du Parti déclare ce qui suit, et je cite d'après la page I9 du document I893 PS; antérieurement versé au dossier :

"... Le Führer a créé le Parti National-Socialiste

...

H0458 - 0070

des ouvriers allemands. Il l'a imprégné de son esprit et de sa volonté, et avec ce parti, il a conquis les pouvoirs de l'Etat, le 30 Janvier 1933. La volonté du Führer est suprême au sein du Parti.

"En vertu de l'autorité de la loi concernant le Chef de l'Etat du Reich Allemand, endate du Ier Août 1934, l'office de Président du Reich avait été réuni avec celui de Chancelier du Reich. En conséquence, les pouvoirs antérieurement conférés au Président du Reich, furent transférés au Führer Adolf HITLER. Par cette loi, la direction du Parti et de l'Etat était réunie entre les mains d'un seul homme. Par désir du Führer, un plébiscite eut lieu au sujet de cette loi, le 19 Août 1934. Ce jour là, le peuple allemand choisit Adolf HITLER comme son seul chef. Il est responsable uniquement devant sa conscience et devant la nation allemande." ~~Fin de la citation.~~

Un décret du 16 Janvier 1942 prescrivait que le Parti aurait à participer à la législation et à toutes questions relatives aux nominations et promotions. Je verse au dossier le document 2100 PS, qui est la traduction anglaise de la directive concernant la mise en vigueur du Décret du Führer concernant la position ~~du~~ Chef de la Chancellerie du Parti ~~en date du 24 Janvier 1942~~, Reichsgesetzblatt 1942, partie I, page 35. Ce Décret prescrivait d'autre part que cette participation devrait s'effectuer exclusivement par la personne de l'accusé BORMANN, Chef de la Chancellerie du Parti et Reichsleiter du Corps des Chefs du Parti Nazi. Le Décret stipulait que le Chef de la Chancellerie du Parti devait participer à la préparation de toutes les lois et décrets promulgués par les autorités du Reich, y

...

H0458 - 0071

compris les lois et décrets promulgués par le Conseil Ministériel pour la Défense du Reich, et qu'il devait donner son approbation aux lois et décrets promulgués dansles Lander et par les Gouverneurs du Reich. Toutes communications entre les autorités de l'Etat et celles du Parti, sauf si elles avaient lieu à l'intérieur d'un seul Gau, devaient passer par lui. Ce décret est d'une importance cruciale pour établir la démonstration du contrôle définitif et de la responsabilité attribuable au Corps des Chefs en ce qui concerne la politique du Gouvernement et de toutes mesures prises pour favoriser la conspiration.

Vers le 26 Avril I942, ou à cette date même, HITLER déclara dans un discours qu'en tant que Chef de la Nation, Commandant Suprême des Forces Armées, Chef Suprême du Gouvernement et, Führer du Parti, le droit devait lui être reconnu de forcer par tous les moyens dont il disposait, n'importe quel Allemand, qu'il soit soldat, magistrat, fonctionnaire d'Etat ou fonctionnaire du Parti, à réaliser ses désirs. Ilexigea que le Reichstag reconnut officiellement ce droit qu'il revendiquait. Le 26 Avril I942, le Reichtag allemand publiait une décision dans laquelle pleine reconnaissance était donnée aux droits que le Führer avaitrevendiqués. Je verse au dossier lee document I96I PS, qui est une traduction anglaise de la Décision du Reichtag de la Grande Allemagne, en date du 26 Avril I942, Reichsgesetzblatt I942, partie I, page 247. Le Reichtag décrètait ce qui suit, et je cite le texte intégral de la loi comme suit :

"Sur la proposition du Président du Reichtag, dans sa séance du 26 Avril I942, le Reichtag de la Plus Grande Allemagne, a approuvé les droits que le Führer avait affirmés dans son discours, accompagnant ceux-ci de la décision suivante : ...

H0458 – 0072

"Il ne peut y avoir aucun doute que, au cours de la présente guerre, dans laquelle le peuple allemand est confronté par la nécessité de mener la lutte qui décidera de son existence ou de son annihilation, le Führer doit possèder tous les droits postulés par lui et qui servent à avancer ou réaliser la victoire. En conséquence - sans être restreint par les règlements juridiques actuellement en vigueur - en sa capacité de Chef de la Nation, de Commandant Suprême des Forces Armées, de Chef du Gouvernement et de Chef Exécutif Suprême, en tant que Juge Suprême et Chef du Parti - le Führer doit être à même d'obliger par tous les moyens dont il dispose, n'importe quel Allemand, le cas échéant, qu'il soit simple soldat ou officier, de grade inférieur ou élevé, fonctionnaire ou magistrat, officiel supérieur ou subordonné du Parti, ouvrier ou employé, d'accomplir son devoir. En cas de violation des dits devoirs, le Führer aura le droit, après examen consciencieux et indépendemment de tous droits soit-disant mérités, de décrèter toute punition et de révoquer le délinquant de son poste, de son grade ou de sa situation sans avoir recours aux procèdures normalement prescrites. Par ordre du Führer, cette décision est rendue publique par la présente. Berlin le 26 Avril 1922." Fin de la citation.

HITLER lui-même problablement avait résumé les réalités politiques de son Allemagne qui constituaient les bases de la thèse du Ministère Public à l'effet que le Corps des Chefs du Parti Nazi et ses adhérents exercèrent en fait leur domination sur l'Etat Allemand et le Gouvernement. Le point essentiel de cette question fut formulé par HITLER lui-même dans son discours devant

...

H0458 - 0073

le Reichtag à la date du 20 Février I938, lorsqu'il déclara en fait que toute institution en Allemagne était placée sous la directiondu Corps des Chefs du Parti Nazi. Je verse maintenant au dossier comme pièce finale du Ministère Public pour appuyer la thèse que le Corps des Chefs dominait l'Etat Allemand, entraînant par cela même la responsabilité des mesures prises par l'Etat pour servir les buts de la conspiration, le document 27I5 PS, lequelest la traduction anglaise du discours d'HITLER devant le Reichtag, le 20 Février I938, tel qu'il est rapporté dans "Das Archiv" volume 47, Février I938, page I44I et I442. Je cite les extraits se rapportant à ce problème du document 27I5 PS

VS A 331

conçu comme suit :

"Le National Socialisme a donné au peuple allemand la directions'exerçant par le Parti, laquelle non seulement mobilise la Nation tout entière mais l'organise, en sorte que, sur la base du principe de la sélection naturelle, le maintien d'une direction politique stable est sauvegardé à jamais... Le National Socialisme... posède l'Allemagne intégralement et complètement depuis le jour où, il y a 5 ans, je quittais la demeure de la Wilhelmsplatz comme Chancelier du Reich. Il n'existe aucune institution au sein de cet état qui ne soit point Nationale-Socialiste.

" Avant tout cependant, le Parti National-Socialiste au cours des ces cinq années, a non seulement rendu la Nation nationale-socialiste, mais a pu obtenir pour lui-même ce cadre d'organisation parfait qui lui garantit la durée pour tout l'avenir. La plus grande garantie donnée par la révolution nationale-socialiste repose dans la domination totale du Reich et de toutes

...

H0458 - 0074

ses institutions et organisations, du dedans comme du dehors, par le Parti National-Socialiste. La protection du Reich contre le monde extérieur repose cependant dans les forces armées nouvelles nationales-socialistes... Dans ce Reich, quiconque détient une situation de responsabilité est un National-Socialiste... chaque institution de ce Reich est sous les ordres de la direction politique suprême... Le Parti dirige le Reich politiquement, les Forces Armées le défendent militairement... Il n'est personne occupant une situation de responsabilité dans notre état qui doute du fait que je suis le Chef autorisé de ce Reich." ~~Fin de la citation.~~

Les pouvoirs suprêmes que le Corps des Chefs exerçait sur l'Etat et le Gouvernement Allemand, sont soulignés d'une manière suprême par un article paru dans la revue officielle, "Der Hoheitstrager", de Février 1939. Dans cet article, qui s'adressait à tous les Hoheitstrager, le Corps des Chefs est averti qu'il a conquis l'Etat et qu'il possède des pouvoirs absolus et intégraux en Allemagne. Je verse maintenant au dossier le document 3250 PS, traduction anglaise d'un article qui porte le titre significatif "Combat et Ordre", ~~et non pas Paix et Ordre~~". Je cite une partie de cet article qui claironne hautement, avec l'accent du césarisme, l'appel au combat pour le Corps des Chefs de la vie allemande :

"Combattre ? Pourquoi parlez-vous toujours de combattre ? Vous avez conquis l'Etat, et si quelque chose vous déplaît, promulguez donc une loi et réglez le problème d'une manière différente ! Pourquoi devez-vous toujours parler de combattre ? N'avez- vous pas tous les pouvoirs ? A propos de quoidevez-vous combattre ? Pour la politique extérieure ? Vous avez la Wehrmacht

...

H0458 – 0075

- la Wehrmacht combattra si cela est nécessaire - pour la politique intérieure ? Vous avez la loi et la police qui peuvent changer tout ce qui n'est pas conforme à vos idées." ~~Fin de la citation.~~

(~~La séance est suspendue pour dix~~ minutes).

S.B.M. 16 déc. de 15h30 à 16h30

H0458 – 0076

MAJOR STOREY

En raison de la domination de l'Etat allemand et de gouvernement par le parti nazi et par son corps de dirigeants, tel que cela a été établi par les preuves qui viennent d'être citées et par d'autres preuves fournies dans le dossier de preuves principales, nous prétendons que le corps dirigeant du parti nazi est responsable des mesures, y compris les actes législatifs adoptés par l'Etat et le gouvernement allemand pour favoriser la conspiration ourdie et exécuté par les conspirateurs et les organisations accusées de criminalité dans cette cause.

Je cite maintenant, (nous prenons les crimes du corps des chefs) les preuves qui vont être maintenant présentées pour établir que les membres du corps dirigeant ont participé activement à toute une variété d'actes et de mesures qui avaient pour but d'avancer les progrès de la conspiration. Les preuves établiront que cette participation par le corps des chefs à la conspiration comprend des mesures telles que les activités antisémites, les crimes de guerre commis contre les membres des forces alliées, la participation au travail forcé, les mesures visant à supprimer ou à miner la religion chrétienne et à prsécuter le clergé des églises chrétiennes, le pillage et la spolation des biens culturels et autres dans les territoires occupés par les forces allemandes en Europe, la participation aux plans et mesures tendant à déclencher et à mener les guerres d'agression et en général, une série de mesures directes comprenant les crimes contre la paix, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité tels qu'ils sont définis et dénoncés par le Statut du Tribunal

Crimes contre les juifs : le premier point de preuves que nous désirons présenter comporte la participation des gauleiter et des kreisleiter à ce que les nazis qualifièrent de "soulèvement spontané du peuple" contre les juifs

H0458 – 0077

à travers l'Allemagne, les 9 et 10 novembre 1938, à propos de l'assassinat d'un fonctionnaire de l'ambassade allemande à Paris le 7 novembre de cette même année.

Nous n'avons pas l'intention de présenter quantité de preuves étant donné les preuves déjà présentées par le major Walsh, je me bornerai par conséquent à demander au Tribunal de se souvenir du fait que dans la directive données par le SS Gruppenführer Heydrich, à la date du 10 novembre 1938, tous les postes de police et tous les districts de la Police de Sécurité, tous les chefs de la police d'Etat de la S.D. reçurent l'ordre de prendre contact avec les chefs politiques dans les Gaue et les Kreise et de faire en sorte, conjointement avec ces hauts fonctionnaires du Corps des Chefs que soit assurée l'organisation des soi-disant démonstrations spontanées dontre les juifs. Les preuves déjà soumises au Tribunal démontrent que, conformément à cette directive, un grand nombre de magasins juifs furent pillés et démolis, les synagogues incendiées, des juifs furent battus et un grand nombre d'entre eux furent amenés dans des camps de concentration Ces preuves soulignent d'une manière catégorique l'utilisation et la participation de tous leskreisleiter et des gauleiter à des mesures illégales et inhumaines dnt le but était de favoriser le programme antisémite qui était un des objectifs primordiaux et constant du corps des dirigeants du parti nazi

Je mentionne en particulier à nouveau le document 3051 PS pièce USA 240 ; j'attire particulièrement l'attention des membres du Tribunal sur les divers chefs politiques qui ont été nommés dans ce document ; je n'ai pas l'intention de le relire à nouveau

LE PRESIDENT

Major Storey, est-il question ici des différents corps des dirigeants ?

MAJOR STOREY

Je ne suis pas très fort en alle-

mand mais j'ai remarqué sur la première page que ce document était adressé à certains fonctionnaires de la Police d'Etat et du S.D.

LE PRESIDENT

Mais qu'est-ce que ceci a à voir avec le corps des dirigeants ?

MAJOR STOREY

La liaison est qu'il s'agit ici de directives adressées aux fonctionnaires du parti pour le rôle qu'ils ont à jouer dans ces mêmes manifestations, en d'autres termes, par l'intermédiaire de certains officiels du corps des dirigeants et ces directives ont été transmises.

LE PRESIDENT

Ne vous semble-t-il pas que la police d'Etat et la S.D. font partie de ce corps de dirigrants ?

MAJOR STOREY

Je vous rappellerai le premier schema qui vous a été soumis. ; vous remarquerez que les S.A., les S.S. et certaines des organisations énumérées sur la partie gauche de ce grand schema qui a déjà été déposé durant le sur le banc du Tribunal ; en d'autres termes, un examen de ces directives montrera qu'il y avait des dirigeants étroitement liés avec les préparatifs et l'exécution de ces manifestations antijuives et c'est pourquoi nous déposons cette pièce phase de l'exposé

LE PRESIDENT

Mais il ne me semble pas que cela le montre Il semble que ce soit une lettre de la police du chef de sécurité et bureau de la Police d'Etat

MAJOR STOREY

Je regrette de ne pas en avoir une traduction en anglais pour le moment

LE PRESIDENT

Continuez

MAJOR STOREY

Je désire déposer maintenant comme preuve le document 3063-PS, document USA 332. C'est un rapport du chef du parti Bormann à l'accusé Göring à la

H0458-0078

date du I3 février I939 ; il y est questions des démonstrations de novembre I938. Je ne crois pas que ce document figure dans le livre de documents ; c'est le document 3063 et je n'en cite qu'une brève partie où il est question de " toutes les synagogues qui furent incendiées en une nuit. Cela a dû être organisé d'une façon quelconque et peut avoir été organisé par le parti" Fin de la citation C'est un long document mais c'est là la seule portion que je désire mentionner.

LE PRESIDENT

A quelle page ?

MAJOR STOREY

Je regrette, je n'ai pas la référence exacte

LE PRESIDENT

A la page 1, avez-vous le document devant vous ?

MAJOR STOREY

Je ne l'ai plus, car j'ai déjà transmis le texte allemand ; puisque toutes les synagogues brûlèrent en une seule nuit, il faut que cet incendie ait été organisé d'une manière quelconque , ce fut organisé par le parti, c'est le Ier paragraphe de la page 7

Je passe maintenant aux crimes contre les aviateurs alliés ; les membres du corps des chefs du parti nazi participèrent et partagèrent la responsabilité des assassinats, sévices et mauvais traitements qu'endurèrent les aviateurs américains qui atterrirent sur le territoire allemand ou contrôlé par les Allemands. Les aviateurs américains qui tombèrent en parachute d'avions en détresse au dessus de l'Allemagne n'étaient pas traités comme prisonniers de guerre, ils furent battus, assassinés par des civils allemands avec l'approbation tacite, voire sur l'instigation du corps des chefs du parti nazi. Une telle conduite de la part du corps des dirigeants constitue une violation flagrante et délibérée de la part du gouvernement

H0458 - 0079

allemand de ses obligations établies d'après la convention de Genève sur les prisonniers de guerre, obligations qui enjoignent la protection des prisonniers de guerre, comme il est démontré par le document 2473 PS : c'est une liste des Reichsleiter du parti parue dans l'annuaire national socialiste de 1943 et déjà déposé ainsi que le document 2903 PS schéma d'organisation du parti nazi ; Heinrich HImmler était Reichseiter du parti nazi et par conséquent fonctionnaire supérieur du corps des chefs en raison de sa situation de Reichführer des S.S. et de délégué pour les questions relatives au peuple allemand.

Je verse au dossier l'original d'un ordre signé par Himmler document R IIO, USA 333

LE PRESIDENT

Vous voulez dire IIO ?

MAJOR STOREY

Oui, IIO ; c'est le dernier des documents, plaise au Tribunal.

LE PRESIDENT

Il y a là un original signé de Himmler lui-même.

MAJOR STOREY

La date est du IO août 1943 et je le lis :"Ce n'est point de la tâche de la police d'intervenir dans les rixes entre Allemands et aviateurs terroristes anglais et américains qui ont été obligés de descendre en parachute." Ceci fut transmis à tous les exécutifs supérieurs des S.S. et de la police et transmis oralement aux bureaux subordonnés et à tous les gauleiter comme il est établi par le document 2473 PS et par le schema

LE PRESIDENT

Je disais simplement que la police ne faisait pas partie de ce corps de dirigeants

MAJOR STOREY

Mais Himmler, plaise au Président

H0458 - 0080

~~Président~~, était lui-même chef supérieur des S.S. et chef de la police d'Etat, il était haut fonctionnaire du parti et chef des S.S.

LE PRESIDENT Cet ordre d'Himmler constituerait donc une preuve contre ~~des centaines de milliers de~~ 600.000 membres dont vous avez fait.

MAJOR STOREY Non, ce serait une preuve du caractère criminel de cette organisation, étant donné la nature des ordres

LE PRESIDENT Voilà précisément la question que je ~~soulève~~ pose. Ce n'est pas par les voies du corps des dirigeants du parti mais par la voie de la police

MAJOR STOREY Mais la police est étroitement liée, étant donné les chefs qui la dirigeaient l'un et l'autre, étroitement liée ~~au parti et à l'Etat~~ avec le corps des dirigeants et Himmler est à la tête des 2 ; cela n'apparaît pas sur le schema mais cela apparaît sur l'autre schema qui a été mis à la disposition du Tribunal

En ce qui concerne Goebbels, ~~qui~~ il était un fonctionnaire éminent du corps des dirigeants du parti nazi, et étant donné sa position comme chef de la propagande du parti, ~~comme n° du corps des dirigeants~~ ; dans le n° du Vool kisher Beobachter du 28-29 mai 1944 rédigé par Goebbels Reichleiter du parti pour la propagande dans lequel il invitait ouvertement la population civile allemande à assassiner les aviateurs alliés abattus au dessus de l'Allemagne

Je mentionne le document I676 PS USA 334 qui est l'édition du Voolkisher Beobachter contenant cet article qui incite le peuple à commettre des crimes de guerre. Je cite "Ce n'est qu'à l'aide des armes que l'on peut assurer la vie des pilotes ennemis abattus au cours de ces attaques car autrement, ils seraient tués par la population durement éprouvée. Qui a raison ici ? Les assassins qui après leur lâche méfait espèrent être l'objet d'un traitement humain

H0458-0081

et généreux de la part de leurs victimes ~~elles-mêmes~~ (ou de victimes elles mêmes) qui veulent se défendre en vertu du principe : Oeil pour oeil, dent ^ pour dent. Il n'est pas difficile de répondre à cette question." Fin de la citation

Le Reichsleiter Goebbels s'applique alors à répondre à la question formulée par lui dans les termes suivants : et je cite : "Il nous paraît à peine possible et tolérable d'avoir recours à la police ou aux soldats allemands contre le peuple allemand lui-même lorsque celui-ci traite les assassins d'enfants comme ils le méritent." Fin de la citation.

Le 30 mai I944, l'accusé Borman, Reichsleiter (Adjoint) de la Chancellerie du Parti, diffusait une lettre circulaire à ce sujet, laquelle constitue une preuve indiscutable que les aviateurs américains et britanniques abattus au dessus de l'Allemagne étaient lynchés par la population allemande. Je verse cette circulaire de l'accusé Borman au dossier comme preuve O-57 PS pièce USA 329 Après avoir allégué qu'au cours des semaines précédentes, des aviateurs américains et anglais avaient à maintes reprises mitraillé des enfants, des femmes et des paysans et des véhicules sur les routes, Borman déclare ensuite ce qui suit dans le 2 ième paragraphe de la traduction anglaise et je cite :

"Plusieurs exemples se sont produits où des membres de l'équipage de ces avions , qui étaient descendus en parachute ou qui avaient fait des atterrisages forcés, furent lynchés sur place, immédiatement après leur capture, par la population, laquelle était dans un état de violente colère. Aucune mesure ~~de procédure~~ de police ou de procédure judiciaire ne fut invoquée contre les civils allemands qui participèrent à ces incidents." Fin de la citation

L'attention du Tribunal est appelée tout particulièrement

H0458 – 0082

sur le fait que cette lettre de l'accusé Bormann fut distribuée par la voie hiérarchique du corps des chefs du parti nazi mentionnant expressément parmi les destinataires les Reichsleiter, les Gauleiter, les Kreisleiter, et les chefs des organisations incorporés ou affiliés au Parti. L'accusé Bormane (Ier paragraphe de la 2 ième page de la traduction anglaise de ce document) exige "que les chefs de groupements locaux (ortsgruppenleiter) soient informés du contenu de sa lettre circulaire uniquement par communication verbale.

L'effet de la lettre circulaire du Reichsleiter Bormann peut être constaté dans un ordre du 25 février 1945 que je verse maintenant au dossier. : il s'agit du document L - I54 pièce USA n) 335 ~~385~~. C'est un ordre d'Albert Hoffman, membre important du corps des chefs en raison de sa situation de gauleiter et Commissaire de la Défense nationale pour le Gau Westfalen-sud . Il est adressé à tous les conseillers du comté, les maires, les fonctionnaires de la police ainsi qu'aux chefs de comté et aux chefs d'état-majors de comtés des Volkssturm. Cet ordre est conçu comme suit et je cite :

"Les pilotes de bombardiers de combat qui sont abattus ne doivent pas être protégés contre la fureur du peuple" .. Les membres du Tribunal ont-ils trouvé le document L-I54 ?

LE PRESIDENT

Oui

MAJOR STOREY

..."J'attends de tous les officiers de police qu'ils refusent de prêter leur protection à ces types de gangsters ; toutes les autorités qui agiraient contrairement au sentiment populaire devront me rendre compte de leurs actes. Tous les fonctionnaires de la police et de la gendarmerie seront immédiatement avisés de mon attitude à ce sujet."

H0458 - 0083

Fin de la citation

Les obligations des belligérants...

LE PRESIDENT

Qui est Hoffman ?

MAJOR STOREY

Alfred Hoffman faisait partie du corps de dirigeants étant gauleiter et commissaire de la défense nationale du gau Westphalie du sud. A cet égard, je cite les articles de la convention de Genève de 27 juillet 1929 article 2 qui stipule, et je demande simplement au Tribunal de lire cet article :

" Les prisonniers de guerre qui sont tombés aux mains de la puissance ennemie seront confiés aux autorités ennemies et non aux individus qui les ont fait prisonniers. Ils doivent être protégés contre tout acte de violence et contre toute insulte.

LE PRESIDENT.- Est-ce que c'est de 1907 ?

COLONEL STOREY. -

1929, juillet, Convention de Genève, article 2 .

La Convention a été également ratifiée par l'Allemagne et par les Etats Unis. Il est clair que d'après les prescriptions citées ci dessus, la convention à propos des prisonniers impose à tout signataire l'obligation stricte d'assurer la protection des prisonniers de guerre contre la violence. Les preuves qui viennent d'être présentées appuient l'accusation que l'Etat allamend viola d'une manière flagrante les obligations découlant de cette convention. Ces preuves établissent également que ~~la hiérarchie tout entière du~~ le Corps des Dirigeants du parti nazi participa à la conspiration en vue d'inciter la population civile allemande à assassiner les aviateurs alliés.

Nous en venons maintenant à certains crimes carac-

H0458 - 0084

H0458 - 0085

téristiques contrela main d'oeuvre étrangère : le ~~30~~ 13 septembre 1936, le Dr Ley s'adressa à 20.000 personnes qui assitaient à une séance du Congrès du Parti. Le compte rendu officiel du Congrès montre que le Fuehrer fut reçu à cette réunion avec des cris enthousiastes et exaltés lorsqu'il s'avança avec sa suite habituelle et plusieurs Gauleiter et Reichleiter. - Je mentionne le document 2283 PS, extrait du Volkischer Beobachter, édition de Munich, Allemagne du Sud, 14 septembre 1936, page 11 , que nous déposons - USA 337

Dans son discours, le Reichsleiter Robert Ley, déclare qu'ilavait été mystifié lorsque le Fuehrer lui donnal'ordre " à la mi avril 1933 de prendre la direction des syndicats, étant donné que je ne pouvais voir de relations entre ma tâche de chef de l'Organisation du Parti et ma nouvelle charge ". Ley déclara en outre que bientôt, il vit clairement pourquoi ses responsabilités de Reichsleiter de l'Organisation du Parti et de chef du Front du Travail allemand rendaient logique son choix par le Fuehrer pour être celui qui dirigerait l'écrasement et la dissolution des syndicats libres allemands.

Je cite : "

" Bientôt, votre décision, Mon Fuehrer, me fut claire, et je reconnus que les mesures du Parti ne pourraient donner leur plein rendement que si elles étaient renforcées par l'organisation du peuple; c'est à dire par la mobilisation de toutes les énergies du peuple et par leur concentration et leur alignement ... mes devoirs en tant que Reichsleiter de l'organisation du Parti et chef du Front du Travail allemand étaient une tâche tout à fait homogène ; en d'autres termes, tout ce que je faisais, je le faisais en tant que Reichsleiter de l'organisation du Parti... Le Front du Travail allemand était une institution du Parti et y était conduit par lui. Le Front du Travail allemand devait être organisé

H0458 - 0086

par régions selon les mêmes principes que le Parti. C'est pourquoi les synidicats et associations d'employés devaient être anéantis impitoyablement et la base de la construction fut formée, comme pour le parti, par la Cellule et la Section locale."

Le 17 octobre 1944, le Reichsleiter Rosenberg envoya une lettre au Reichsleiter Borman chef de la Chancellerie du Parti, lettre que je dépose comme document 327 PS , USA 338, dans laquelle il fnformait Borman qu'il avait envoyé un télégramme aux gauleiter les priant de ne pas intervenir dans la liquidation de certaines compagnies et banques énumérées qui étaient sous sa surveillance. Rosenberg insiste,auprès de Borman, qur le fait que " tout délai de liquidation ou toute confiscation indépendante de propriété par les Gauleiter entraverait ou détruirait un plan organisé " pour la liquidation d'un grand nombre de biens.

Le 7 novembre 1943, le Chef de l'Etat Major des Forces Armées fit une conférence à Munich pour lesReichsleiter et Gauleiter. Je mentionne maintenantles documents L I72 qui a déjà été déposé comme USA 34. Le Chef d'Etat Major déclara que son but était de faire un exposé de la position stratégique au début de la cinquième année de guerre ; il déclara qu'il se rendait compte que les chefs politiques dans les régions du Reich et des Gaue, étant donné leur lourde tâche dans l'effort de guerre allemand, avaient besoin de renseignements qu'ils pouvait leur donner. Il déclara en partie ce qui suit :

" Le Reichsleiter Borman m'a demandé de vous exposer aujourd'hui la position stratégique au début de la 5ème année de guerre. Personne - comme l'a ordonné le Fuehrer - ne doit savoir ou en apprendre plus besoin qu'il n'a besoin pour sa tâche immédiate, mais je ne doute pas, Messieurs, que vous n'ayez besoin d'en savoir beaucoup pour pouvoir remplir vos fonctions.

Après tout, c'est dans votre Gau que toute la propagande ennemie et les rumeurs néfastes se concentrent, celles qui cherchent à s'infiltrer dans notre peuple. Devant cette vague de propagande ennemie et de lâcheté, vous devez connaître la véritable situation, et c'est pourquoi j'estime avoir le droit de vous donner un compte rendu parfaitement franc et non déguisé de la situation générale."

Le Reichsleiter Borman distribua un ordre à tous les Riechsleiter et Gauleiter et chefs d'organisation affiliés du Parti, par une lettre sans date, qui constitue le document 656 PS , USA 339...

LE PRESIDENT. -

Est-ce le 656 ?

COLONEL STOREY.

Oui. Il est sur papier à entête du Parti National Socialiste signé par Borman. Cet ordre ducommandement suprême de la Wehrmacht concernant la légitime défense contre les prisonniers de guerre par un personnel de surveillance allemand et par des entrepreneurs et travailleurs allemands. L'ordre de la Wehrmacht mentionné établit que la question du traitement des prisonniers de guerre est continuellement discutée par les bureaux de la Wehrmacht et du Parti. L'ordre établit que si des prisonniers de guerre venaient à refuser d'obeir à des ordres de travail, les gardiens ont " en cas de besoin de de danger très pressant le droit d'obtenir l'obeissance par la force des armes s'ils n'ont pas d'autres moyens.Ils peuvent utiliser leurs armes autant qu'il est nécessaire pour atteindre leur but."

H0458 - 0087

Le 18 avril 1944, le Commissaire du Reich Lohse, Ministre du Reich des territoires occupés de l'Est, dans une lettre adressés au Chef de la Jeunesse du Reich, Axmann, - et c'est le document 347 PS, USA 340, que je dépose - proposa que la Jeunesse Hitlérienne participe et surveille l'éducation militaire de la jeunesse esthonienne et lettone. Lohse déclare dans la lettre ci-dessus mentionnée que " dans les camps d'éducation militaire, les jeunes let-

tons sont entrainés par des chefs lettons, dans la langue lettone, non parce que c'est notre idéal, mais parce que la nécessité militaire absolue l'exige."

Lohse déclare en outre dans la lettre sus mentionnée que " contrairement au peuple germanique de l'Ouest, l'éducation militaire ne doit plus être faite par enrôlements volontaires mais par conscription légale. Les camps en Esthonie et en Lettonie devront être sous le commandement allemand et comme les camps d'éducation militaire de la Jeunesse Hitlérienne ils doivent être un symbole de notre mission éducative au delà des frontières de l'Allemagne. Je considère l'accomplissement de l'éducation militaire de la jeunesse esthonienne et lettone non seulement comme une nécessité militaire mais aussi, comme une mission de guerre particulière à la jeunesse Hitlérienne. Je vous serais reconnaissant, Membre du Parti Axmann, si la Jeunesse Hitlérienne se mettait à votre disposition avec le même enthousiasme qu'elle amontré jusqu'à présent en secondant notre oeuvre dans la région baltique."

Un ordre du Ministre de l'Intérieur du Reich, Frick, daté du 22 octobre 1938, constitue le document 1438 PS, que je demande au Tribunal de considérer comme document officiel.

" Le Reichsfuehrer SS et chef de la Police allemande peut prendre les mesures administratives nécessaires pour le maintien de la sécurité et de l'ordre, même au delà des limites légales établies pour de telles mesures."

L'ordre ci-dessus se réfèrait à l'administration du territoire allemand des Sudètes.

Dans une lettre datée du 23 juin 1944 notre document 407PS, déjà déposé comme preuve USA 209, le Gauleiter et plénipotentiaire pour la direction du Travail, Fritz Sauckel, écrivit à Hitler pour l'avertir du succès du programme de travail forcé jusqu'à

H0458 - 0088

cette date, et déclara ce qui suit :

" Vous pouvez être sûr que le district de Thuringe (Gau) et moi-même nous servirons ainsi que notre cher peuple en utilisant toutes nos forces."

Je dépose maintenant le document 630 PS, USA 342. J'aimerai attirer l'attention du Tribunal sur ce fait de l'emploi du papier personnel d'Adolf Hitler à la date du ler septembre 1939. C'est adressé au Reichsleiter Bouhler et au Dr Brandt, ~~M.D.~~ ~~qux~~ et ce document porte la signature personnelle d'Hitler :

" Le Reichsleiter Bouhler et le Dr Brandt, docteur en médecine, ont la responsabilité de renforcer l'autorité de certains médecins désignés par leur nom de telle façon que des personnes qui selon le jugement humain sont incurables puissent, sur un diagnostic très approfondi de leurs conditions de maladie, être tuées ~~sans~~ par pitié."

" Signé A. Hitler ."

Une note écrite à la main en première page de ce document établit, et je cite :

" Donné à moi par Bouhler ,le 27 août 1940,

" Signé, Dr GUERTNER. "

Dans un memorandum provenant d'un accord entre lui-même et Himmler, le Ministre de la Justice Thierack déclara que, sur la suggestion du Reichsleiter Borman, un accord avait été conclu entre Himmler et lui-même en ce qui concernait "le traitement spécial entre les mains de la Police au cas où des sentences judiciaires ne seraient pas assez sévères ".

Je dépose le document 654 PS , USA 218, qui a déjà été remis comme preuve. Je désire en citer unextrait :

H0458 – 0089

H0458 - 0090

" Le Ministre du Reich de la Justice décidera si et quand le traitement spécial accordé à la Police doit être appliqué. Le Reichsfuehrer SS enverra des rapports que jusqu'ici il a envoyés au Reichsleiter Borman, au Ministre du Reich de la Justice."

Si le Reichsfuehrer SS et le Ministre du Reich de la Justice n'étaient pas d'accord, " l'opinion du Reichsleiter Borman aura poids aura poids dans la question et il pourra en informer le Fuehrer."

Dans la note ci-dessus, il est d'autre part déclaré :

" L a livraison d'éléments anti sociaux en exécution du verdict, doit être faite au Reichsfuehrer SS pour qu'on les tue au travail. Les personnes en détention de protection Juifs, Bohémiens, Russes et Ukrainiens, Polonais avec des sentences de plus de 3 ans, Tchéques et Allemands, avec des sentences de pplus de 8 ans, selon ladécision du Ministre de la Justice du Reich. D'abord, les éléments anti sociaux, les pires parmi ceux ci-dessus mentionnés doivent être livrés. J'informerai le Fuehrer de ceci, par l'intermédiaire du Reichsleiter Borman.

En ce qui concerne " l'administration de la Justice par le peuple ", l'auteur déclare :

" Ceci doit être exécuté pas à pas dès que possible. Je pousserai particulièrement le parti à coopérer à ce plan par un article dans le Hoheitstrager (publication du NSDAP)" Le Tribunal a déjà vu un exemplaire de cette publication et je saute maintenant les paragraphes 16 et 17, et j'en arrive à une lettre du RSHA (office principal de sécurité du Reich) au chef de la Police, datée du 5 novembre 1942, qui est le document L 316 qui constituera la pièce USA 346, adressée à tous leschefs dde la police et stipulant unaccord entre le Reichsfuehrer SS et le Ministre

H0458 - 0091

de la Justice du Reich approuvé par Hitler. J'attire l'attention du Tribunal sur le fait que le nom est souligné de rouge et que le sceau du Partifigure sur ce document qui établit que la procèdure criminelle ordinaire ne serait plus appliquée aux Polonais et aux membres des populations de l' Est. L'accord établissait que de tels gens y compris les Juifs et les Bohémiens seraient dorénavant livrés à la police. Les principes applicables pour la détermination de la punition de délinguants allemands, y compris la considération des motifs du délit ne doivent pas être appliqués aux étrangers. La lettre établit : (page 2 du document)

LE PRESIDENT. - Quel est le numéro ?

COLONEL STOREY. - C'est le document L 316.

" Le délit commis par une personne d'extraction étrangère ne doit pas être considéré, du point de vue de la répression légale, ~~en ce qui concerne~~ par la justice, mais en vue d'empêcher les dangers par une action de police d'où il résulte que la procèdure criminelle contre des personnes d'extraction étrangère doit être transférée de la Justice à la Police. Les déclarations précédentes peuvent être utilisées comme informations personnelles. Il n'y a pas d'objection si les Gauleiter sont informés de la façon ordinaire si l'occasion s'en présente ."

Je mentionne maintenant le document 1058 PS, qui a été auparavant introduit comme USA 147. Dans son discours à un rassemblement de personnes particulièrement interessées aux problèmes de l'Est, le 20 juin 1941, le Reichsleiter Rosenberg déclara que les territoires du Sud de la Russie et le Caucase du Nord devraient fournir de l'alimentation au peuple allemand. Je cite les termes de Rosenberg :

" Nous ne voyons absolument pas d'obligation de notre part de nourrir aussi le peuple russe avec les produits

S B M I7/I2 I5H30 I6H30

DE CE TERRIToire additionnel. Nous savons que c'est une dure nécessité dénuée de tout sentiment."

H0458 - 0092

LE PRESIDENT.- Nous avons déjà vu ce document. 2 fois

COLONEL STOREY. - Excusez-moi, je ne m'étais pas rendu compte qu'il avait déjà été cité.

Je cite maintenant le document USI4 qui est le dernier à figurer dans notre Livre de Documents , USA 3I4 :

" Le Gauleiter Wagner des régions occupées par les Allemands d'Alsace prépara des plans et prit des mesures menant à l'expulsion et à la déportation de certains groupes de la population divile alsacienne. Ces plans exigeaient l'expulsion forcée de certaines catégories de personnes soi-disant indésirables, comme moyens de punition et de germanisation obligatoire. Le Gauleiter surveilla les mesures de déportation en Alsace, de juillet à décembre 1940 ; au cours de cette période, 105.000 personnes furent, soit expulsées, soit prévenues de l'interdiction de revenir. Un memorandum daté du 4 août 1942 sur une réunion de hauts personnages SS et de la Police, établi pour recevoir les rapports et plans du Gauleiter relatifs aux évacuations des Alsaciens, déclare que " les personnes déportées étaient pour la plupart des Juifs, Bohémiens, et autres éléments raciaux étrangers, criminels, personnes asociales et déments incurables, ainsi que des Français et des francophiles."

Le memorandum établit en outre que le Gauleiter déclara que le Fuehrer lui avait donné l'autorisation de " nettoyer l'Alsace de tous éléments étrangers, malades ou suspects" et que le Gauleiter insista sur la nécessité politique d'autres déportations.

~~Un autre~~ Le memorandum rapporte + loin que les mandataires officiels

DES SS et de la Police présents à la conférence mentionnée approuvent les propositions du Gauleiter pour d'autres évacuations.

Je saute maintenant le paragraphe suivant qui est un memorandum du Reichsleiter Borman à propos d'une conférence réunie par Hitler à son quartier le 16 juillet 1941 qui constitue le document 221,USA 3I7. Je m'excuse, mais il me semble que ce document a déjà été cité ce matin. J'avais l'intention en le citant de souligner l'action du Reichsleiter mais je crois que M. Harris a déjà mentionné ce document et je ne veux pas le relire.

J'attire l'attention du Tribunal cependant sur la présence à cette conférence du Reichsleiter Rosenberg, Lammers, Keitel et Borman, conférence qui s'est prolongée pendant environ 20 heures. Le memorandum précise que la discussion de l'administration par l'Allemagne de diverses parties de l'Europe conquise fut traitée. Le memorandum déclare qu'une longue discussion eut lieu concernant les qualifications du Gauleiter Lohse qui avait été proposé par Rosenberg au cours de la Conférence pour être gouverneur des Pays Baltes. Une discussion eut lieu pour les qualifications d'autres Gauleiters et d'autres commissaires pour l'administration de diverses zones de la Russie occupée. Goering déclara, d'après le memorandum, qu'il avait l'intention de nommer le Gauleiter Terboven pour " l'exploitation de la péninsule de Kola " Le Fuehrer était d'accord.

Je crois que les parties suivantes ont déjà été citées. Jepasse maintenant à la participation du Corps des dirigeants du Parti nazi, dans la lutte contre l'Eglise Chrétienne et la persécution du clergé,et je vais citer quelques crimes caractéristiques; les preuves concernant les efforts systématiques des accusés et des conspirateurs pour éliminer l'Eglise Chrétienne en Allemagne ont déjà été présentées dans le Livre de Documents USA H qui a déjà été présenté par le Major Wallis et qui concerne les efforts des Nazis pour éliminer l'Eglise Chrétienne

H0458 – 0093

H0458 - 0094

Ce que nous allons présenter maintenant se limite à prouver et à signaler la responsabilité du Corps des Dirigeants du Parti Nazi, dans les activités illégales dirigées contre l'Eglise et le clergé chrétien. L'accusé Borman promulgua un décret secret adressé à tous les Gauleiter et intitulé " Relations du National-Socialisme et de la Chrétienté " . Ce décret, D 75, USA 348 indique que le Reichsleiter Borman a déclaré catégoriquement que "le National Socialisme et le socialisme sont incompatibles et que l'influence des églises en Allemagne doit être éliminée."

Je cite les parties intéressantes de ce décret et je commence au sommet de la page 3, premier paragraphe :

"Le concept national socialiste et le concept chrétien sont irréconciliables. Notre idéologie nationale socialiste est infiniment plus élevée que le concept chrétien qui, dans ses points essentiels s'apparente à la Juiverie. Pour cette raison aussi nous n'avons pas besoin du Christianisme, et si par conséquent à l'avenir notre jeunesse n'apprend rien de plus de ce Christianisme dont les doctrines sont de beaucoup inférieures aux nôtres, le Christianisme s'éteindra de lui-même. La conséquence (3ème page de la traduction anglaise) de l'irréconciliabilité du National Socialisme et du concept chrétien est qu'on doit éviter le renforcement des confessions et cultes existant et que toute demande d'avoir droit de laisser les confessions chrétiennes nouvelles se fonder doit être rejetée parmi nous. Il n'est pas nécessaire de faire ici une discrimination parmi toutes les diverses confessions chrétiennes. Pour cette raison la pensée d'instituer une Eglise Evangélique nationale pour fondre les diverses églises évangéliques a été abandonnée parce que l'Eglise Evangélique nous est tout aussi hostile que l'Eglise catholique. "

H0458 – 0095

le 17/12/45

16 h. 30 à 17 h.

D. 1

"Il n'est pas nécessaire de discriminer ici les diverses confessions chrétiennes. Pour cette raison aussi, l'idée d'établir une Eglise Evangélique Nationale pour fondre les diverses Eglises Evangéliques a été définitivement abandonnée, parce que l'Eglise Evangélique est tout aussi hostile envers nous que l'Eglise Catholique. Tout renforcement de l'Eglise Evangélique ne ferait que se retourner contre nous."

"Pour la première fois dans l'histoire de l'Allemagne, le Fuhrer, consciemment et totalement possède la direction du peuple dans ses propres mains. Avec le Parti, avec ses membres et ses unités annexes, le Fuhrer a créé pour lui-même, et partant pour les dirigeants du Reich allemand un instrument qui le rend indépendant de l'Eglise. Toutes les influences qui pourraient diminuer ou entraver la direction du peuple exercée par le Fuhrer avec l'aide du NSDAP doivent être éliminées. De plus en plus, les gens doivent être séparés de l'Eglise, et de ses agents, les Pasteurs. Naturellement, les Eglises devront défendre leur point de vue, et se défendront contre cette perte d'autorité. Mais jamais plus une influence sur la direction du peuple ne doit être accordée aux Eglises. Cette influence doit être brisée complètement et de façon définitive."

"Seul, le Gouvernement du Reich, et sous sa direction, le Parti, avec ses adhérents et ses organismes affiliés, ont le droit de diriger le peuple. Tout aussi bien que les influences néfastes des astrologues, voyants et autres charlatans ont été supprimées par l'Etat, la possibilité d'une influence de l'Eglise doit être éliminée totalement. Ce n'est que lorsque tout ceci sera fait que la direction de l'Etat aura une influence sur les citoyens

H0458 - 0096

en tant qu'individus. Alors seulement, le peuple et le Reich verront leur existence assurée pour l'avenir."

Fin de la citation.

Je dépose ensuite comme preuve le document 070 PS, pièce USA 349. C'est une copie d'une lettre émanant du Bureau de Bormann, à la date du 25 Avril 1941; et adressée à l'accusé Rosenberg, en sa qualité de Représentant du Fuhrer pour la surveillance de toute la formation, et l'instruction mentale et idéologique de la NSDAP. Dans cette lettre, le bureau de Bormann déclare que des mesures ont été prises tendant à faire disparaître progressivement les prières du matin et autres services religieux, et à leur substituer des mots d'ordre et des slogans nazis. Je cite le premier paragraphe du document 070 PS :

"Nous engageons les écoles à réduire et à supprimer de plus en plus les services religieux du matin. De même, les prières confessionnelles et générales ont déjà été remplacées, dans plusieurs parties du Reich, par des formules nazies. Je vous saurais gré de bien vouloir me donner votre opinion concernant un service du matin national-socialiste institué à l'avenir, au lieu des services religieux actuels du matin qui ont lieu généralement une fois par semaine."

Fin de la citation.

Dans une lettre du Reichleiter Bormann, en date du 22 Février 1940, adressée au Reichsleiter Rosenberg (document 098 PS - pièce USA 350 que je dépose au dossier) Bormann déclare à Rosenberg que la religion chrétienne et le national-socialisme sont incompatibles. Bormann cite, à titre d'exemple ...

M. LE PRESIDENT - Colonel Storey, voudriez-vous faire attention, au moment où vous nous donnez le numéro du document de le donner avant de commencer à le citer. Il s'agit bien du numéro 098 PS ?

H0458 - 0097

Colonel STOREY - Oui, Monsieur.

M. LE PRESIDENT - Et le précédent était le numéro 070 PS ?

Colonel STOREY - Oui, Monsieur. Plaise au Tribunal, plutôt que de citer tout le document, je ~~me suis permis de le~~ le résumer. Borman cite, à titre d'exemple de la divergence hostile entre le nazisme et les Eglises, l'attitude de ces dernières quant à la question de race, du célibat des prêtres, les monastères et les couvents, etc... De plus, Bormann déclare que les Eglises ne pourraient être jugulées par un compromis, mais seulement par une nouvelle philosophie, comme il est prédit dans les écrits de Rosenberg. Bormann propose la création d'un catéchisme national-socialiste, afin de donner à la partie de la jeunesse allemande qui répudie la pratique des religions confessionnelles une base morale, et de donner une base morale aux doctrines nazies qui doivent peu à peu supplanter les religions chrétiennes. Bormann suggère que quelques lois du Décalogue pourraient être fusionnées avec le catéchisme nazi, et déclare que quelques nouvelles lois pourraient être ajoutées, par exemple :

"Tu seras courageux.

"Tu ne seras pas lâche.

"Tu croiras à la présence de Dieu dans la nature vivante, les animaux et les plantes.

"Tu conserveras la pureté de ton sang.

etc...

Bormann termine en disant qu'il estime le problème si important qu'il devrait être discuté le plus tôt possible avec les membres de Corps des Dirigeants du Parti Nazi.

Je cite le 5ème paragraphe de la première

H0458 – 0098

page du document 098 PS :

"La Chrétienté, et le National-socialisme sont des phénomènes provenant de causes fondamentalement différentes. Il y a une différence de fond tellement marquée qu'il ne sera pas possible de créer un enseignement chrétien qui serait entièrement compatible avec le point de vue de l'idéologie nationale-socialiste. De même, l'enseignement de la foi chrétienne ne pourrait jamais s'accommoder de l'idéologie du National-socialisme, dans tous les sens du terme."

Fin de la citation.

Je cite ensuite le dernier paragraphe de la page 5 de ce document :

"Le député du Fuhrer trouve qu'il est de première nécessité que toutes ces questions soient discutées bientôt en présence des Reichsleiter qui y sont particulièrement intéressés."

Fin de la citation.

Je présente ensuite le document 107 PS ...

M. LE PRESIDENT - Considérez-vous que les Blockleiter devraient alors être présents à ces discussions ?

Colonel STOREY - A propos des directives politiques, les principes du Fuhrer s'expriment du sommet à la base, et si cette politique est adoptée, les directives atteignent les Blockleiter. En ce qui concerne les Reichsleiter qui sont les directeurs du parti, je suppose que ces directeurs discutaient entre eux au sujet de cette politique, et transmettaient ensuite des directives appropriées aux subordonnés, pour exécution.

On me fait remarquer aussi qu'il ne serait pas possible de discuter de ces questions avec tous les membres du Corps des Dirigeants, et on en discutait par conséquent avec le Directeur du Parti. Cela montre que

H0458 - 0099

la question a été discutée par le Comité des Dirigeants du Parti nazi.

M. LE PRESIDENT - Oui, mais toute la question est de savoir qui sont ces dirigeants.

Colonel STOREY - Il y en a 16 parmi lesquels 5 ou 6 des accusés ici présents.

M. LE PRESIDENT - Mais il me semblait que vous demandiez de déclarer que toute l'organisation, jusques et y compris les Blockleiter, était criminelle ?

Colonel STOREY - C'est exact. Mais ce n'est là qu'un seul des documents, un exemple de la criminalité de l'organisation, et nous ne pouvons pas montrer pour chacun des documents que tous l'avaient discuté et étaient au courant. Nous montrons des exemples des crimes qui ont été commis par le Parti.

Le document 107 PS - pièce USA 351 - est une lettre circulaire datée du 17 Juin 1938, envoyée par l'accusé Borman en sa qualité de Reichsleiter et Député du Fuhrer à tous les Reichsleiter et Gauleiter. La lettre de Bormann contient une copie des règles préparées par le Reichsleiter Hierl, énumérant certains règlements restrictifs à l'égard de la participation du service du travail du Reich dans les manifestations religieuses. Je cite quelques exemples de directives émises par le Reichsleiter Hierl, en commençant par le premier paragraphe de la liste des directives reproduite à la première page de la traduction anglaise. 107 PS Je cite :

"Le service du Travail du Reich est une école d'entraînement dans laquelle la jeunesse allemande doit être élevée dans l'esprit d'unité nationale, dans le sens du Socialsme National."

"La croyance religieuse d'une personne n'est pas un facteur décisif, mais ce qui importe, c'est qu'au-dessus

H0458 - 0100

de tout, il se sent un vrai allemand."

"Toute manifestation religieuse est défendue au sein du Service du Travail du Reich, parce qu'elle dérange l'esprit d'harmonie de tous les travailleurs, hommes et femmes."

"Ceci dit, toute participation du service du Travail du Reich aux manifestations religieuses est impossible."

Fin de la citation.

Le Tribunal se rendra compte que la situation de l'accusé Bormann en sa qualité de Député du Fuhrer, du Corps des Dirigeants du Parti nazi; et Chef de la Chancellerie du Parti Nazi, et la situation de l'accusé Rosenberg, comme Député du Fuhrer pour tout l'enseignement spirituel et philosophique du Parti Nazi, impliquent la plus haute approbation officielle des vues de ces accusés, quant à la religion et à la politique religieuse.

Les propos anti-chrétiens et la politique de ces deux accusés font preuve de l'unité d'esprit et des intentions parmi les plus puissants dirigeants du parti, ce qui fut amplement confirmé, comme les témoignages le montreront par le traitement infligé aux Eglises à partir de 1933, et pendant le complot. Je présente maintenant le document 2349 PS, pièce USA 352, qui est un extrait du livre : "Le mythe du XXème Siècle" écrit par l'accusé Rosenberg.

M. LE PRESIDENT - Avez-vous dit 2349 ?

Colonel STOREY - Oui, Monsieur.

M. LE PRESIDENT - Cela ne me semble pas figurer dans mon livre de documents.

Colonel STOREY - Les documents sont quelquefois intervertis, si vous voulez bien vérifier, peut-être

H0458-0101

le trouverez-vous à la page suivante.

M. LE PRESIDENT - Oui, je m'excuse.

Colonel STOREY - Je cite :

"L'idée de l'honneur - l'honneur national - signifie pour nous autres le commencement et la fin de toutes nos pensées et de nos actions. Elle n'admet aucune source de force de valeur équivalente à côté d'elle, de n'importe quelle espèce, ni amour chrétien, ni l'humanisme franc-maçon, ni la philosophie romaine."

Fin de la citation.

Je présente maintenant le document 848 PS. Pièce USA 353, qui est un télégramme de la Gestapo, en date du 24 Juillet 1938, envoyé de Berlin à Nuremberg, au sujet des démonstrations et actes de violence contre l'Evêque Sproll, à Rothenburg. Le bureau de la Gestapo à Berlin télégraphiait à son bureau à Nuremberg un compte-rendu télétypé reçu de son bureau de Stuttgart, de la conduite ignoble et du vandalisme de la part des membres du Parti nazi contre l'Evêque Sproll. Ma citation commence à partir du 4ème paragraphe, page 1 de la traduction anglaise du document 848 PS, ainsi conçu :

"Le 23 Juillet 1939, à partir de 21 heures, le Parti a mis en exécution la manifestation contre l'Evêque Sproll. On amena de dehors, par autas-cars, etc... les participants, au nombre de 2.500 à 3.000. Le peuple de Rottenbourg, encore une fois, ne participa pas à la manifestation, à laquelle il se montra assez hostile. Le membre du parti responsable ne pouvait pas contrôler l'affaire. Les manifestants assaillirent le palais, forcèrent les grilles et les portes. Environ 150 à 200 personnes entrèrent de force dans le palais, fouillèrent les chambres, jetèrent les dossiers par les fenêtres et fouillè-

H0458-0102

rent les lits dans les chambres du palais. On mit le feu à un lit du palais. L'Evêque et l'Archevêque Groeber, de Freiburg avec les gens de leur suite étaient en prières dans la chapelle. Environ 25 à 30 personnes se précipitèrent dans cette chapelle et molestèrent les assistants. On s'empara de l'Evêque Groeber, le prenant pour l'Evêque Sproll. Il fut saisi par sa robe et traîné de tous côtés."

Fin de la citation.

L'agent de la Gestapo de Stuttgart ajouté que l'Evêque Groeber désirait "s'adresser de nouveau au Fuhrer et au Reich Ministre de l'Intérieur, le Dr Frick" et il ajoutait encore qu'il avait trouvé un rapport complet de la manifestation.

Le 23 Juillet 1938, le Reich-Ministre de l'Intérieur pour les Affaires ecclesiastiques, Kerrl; envoya une lettre au Ministre de l'Etat et au Chef de la Chancellerie à Berlin, déclarant que l'Evêque Sproll avait excité la population par son refus d'assister au plébiscite du 10 Avril.

Maintenant, je dépose le document 849 PS pièce USA 354. Dans cette lettre, Kerrl déclarait que le Gauleiter et Gouverneur de Wurttemberg avait décidé, afin de sauvegarder l'autorité de l'Etat et l'ordre et la paix publique, que l'Evêque Sproll ne devait plus exercer ses fonctions. Et je cite le 3ème paragraphe de la première page de ce document 849 PS :

"Le Gouverneur du Reich avait expliqué à la Commission ecclésiastique qu'il ne voulait plus considérer l'Evêque Sproll comme chef du diocèse de Rothenburg à cause de son absence au temps de l'élection, et qu'il désirait voir le départ de l'Evêque Sproll du territoire du Gaue, parce qu'il ne pouvait pas garantir la sécurité de sa personne, et qu'en cas de retour de l'Evêque de

H0458-0103

Rothenburg, il agirait de telle façon que tout commerce lui serait interdit, tant avec les Services d'Etat qu'avec les services du Parti et avec les Forces armées."

Fin de la citation.

Kerrl déclare en plus dans la lettre ci-dessus mentionnée que son Député avait poussé le Ministre des Affaires Etrangères, par l'intermédiaire de l'Ambassade d'Allemagne au Vatican, à prier le Saint-Siège de persuader l'Evêque Sproll à démissionner. Kerrl conclut en déclarant que si on ne réussissait pas à faire démissionner l'Evêque :

"... il faudrait exiler l'Evêque du territoire ou le faire boycotter par les autorités."

M. LE PRESIDENT - Quelle page citez-vous là ?

Colonel STOREY - C'est la deuxième page de la traduction à six lignes de la fin. Les premiers mots sont : "L'Evêque devra être exilé ..."

Le 14 Juillet 1939, l'accusé Bormann, à titre de Député du Fuhrer, émit une ordonnance du parti, par laquelle les membres du parti qui voulaient entrer dans les ordres ou se consacrer à l'étude de la théologie devraient quitter le Parti. Je dépose maintenant le document 840 PS. Pièce USA 355. C'est une copie de cette ordonnance de Bormann, concernant l'admission du clergé et des étudiants en théologie au NSDAP. Je cite le dernier paragraphe de la traduction anglaise du document 840 PS. Voici le texte :

"Je décrète qu'à l'avenir, les membres du parti qui entrent dans les ordres ou qui se tournent vers l'étude de la théologie doivent quitter le parti."

Fin de la citation.

Dans cette directive, Bormann fait allusion

H0458-0104

aussi à un décret ~~arrêté~~ antérieur du 9 Février 1937, dans lequel il avait établi que l'admission des membres du clergé au Parti devait être évitée. Dans cet arrêté Bormann fait allusion et approuve une ordonnance du Trésorier du Reich du NSDAP du 10 Mai 1939, prévoyant que "les membres du clergé, aussi bien que d'autres allemands en rapport étroit avec l'Eglise, ne devaient pas être admis au Parti'"

Fin de la citation.

Je dépose maintenant le document 3268, pièce USA 356, qui comprend des extraits de l'allocution de Sa Sainteté, le Pape Pie XII, au Collège Sacré, le 2 Juin 1945. Dans cette allocution, Sa Sainteté déclara qu'il avait appris à apprécier les grandes qualités du peuple allemand au cours des douze années qu'il avait vécues chez eux, et il exprima l'espoir que l'Allemagne pourrait s'élever à une dignité nouvelle et à une vie nouvelle, quand le spectre satanique du national-socialisme sera extirpé, et que les coupables auront expié leurs crimes. Après avoir fait allusion aux violations répétées du concordat conclu en 1933, violations faites par le Gouvernement allemand, Sa Sainteté déclara ce qui suit. Je cite le dernier paragraphe du document 3268 PS :

"La lutte contre l'Eglise devint, en fait de plus en plus amère ; les organisations catholiques furent dissoutes ; les écoles catholiques florissantes, publiques et privées, furent peu à peu supprimées ; on fit pression sur l'esprit des citoyens et surtout sur les fonctionnaires ; il y eut une diffamation systématique par une propagande habile et bien organisée de l'Eglise, du clergé, des fidèles, des institutions de l'Eglise, de ses leçons et de son histoire. Il y eut la fermeture, la dissolution, la confiscation des bâtiments ecclésiastiques et d'autres établissements religieux et on sup-

H0458-0105

prima la presse et les maisons d'éditions catholiques.."

"Entre temps, le Saint-Siège lui-même multiplia ses représentations et ses protestations auprès des autorités gouvernementales en Allemagne, en leur rappelant en langage clair et énergique qu'ils doivent respecter et remplir les obligations de la loi naturelle qui furent confirmées par le Concordat. Dans ces années critiques, en unissant la vigilance alerte d'un pasteur avec la patience inépuisable d'un Saint Père, notre grand Prédécesseur Pie XII remplit sa mission comme Pontife Suprême avec un courage intrépide. Mais quand, après avoir vainement essayé tous moyens de persuasion, il se trouva en face de violations délibérées d'un pacte solennel, d'une persécution religieuse masquée ou ouverte mais toujours soigneusement organisée, Sa Sainteté proclama au Monde le Dimanche de la Passion 1937, dans son encyclique de 1937, "Mit Brennender Sorge" ce que fut véritablement le national-socialisme : l'arrogante apostasie de Jesus-Christ, le reniement de Sa doctrine, et de Son oeuvre de rédemption, le culte de la violence, l'idolatrie de la race et du sang, l'abolition de la liberté et de la dignité humaine.

"Dans les prisons, les camps de concentration et les forteresses affluent maintenant avec les prisonniers politiques la foule de ceux qui, qu'ils soient prêtres ou laïques, n'avaient commis d'autre crime que d'être fidèles au Christ et à la foi de leurs ancêtres, ou d'accomplir courageusement leur devoir de prêtre."

"Les prêtres polonais eurent à subir les traitements les plus durs. De 1940 à 1945, 2.800 ecclésiastiques et religieux polonais furent emprisonnés dans ce camp. Parmi eux était l'Evêque Auxiliaire de Wloclawek qui mourut là du typhus. En Avril dernier, il n'en res-

H0458-0106

tait plus que 816, tous les autres étant morts, excepté deux ou trois, transférés dans un autre camp. Durant l'été de 1942, 480 ecclésiastiques de langue allemande y furent internés, dont 45 étaient des protestants, et tous les autres étaient prêtres catholiques. En dépit de l'afflux incessant de nouveaux internés, particulièrement des Diocèses de Bavière, Rhénanie et Westphalie, leur nombre, par suite du haut degré de mortalité, au début de cette année ne surpassa pas 350. Nous ne devons pas passer sous silence tout ce qui se rapporte aux territoires occupés, la Hollande, la Belgique, la France (parmi eux l'Evêque de Clermont) le Luxembourg, la Slovénie l'Italie. Bien des prêtres et des laïques subirent patiemment des souffrances indescriptibles pour leur foi ou leur vocation. Une fois, la haine des impies contre le Christ s'éleva au point de faire un simulacre de flagellation et de couronnement d'épines de Notre Rédempteur sur la personne d'un prêtre interné."

Fin de la citation.

Voulez-vous entendre la lecture d'un autre document ?

M. LE PRESIDENT - Je pense que nous pourrions maintenant ajourner la séance.

La séance est levée à 17 heures.